



**CONCESSION
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE
D'ENERGIE ELECTRIQUE
DE TUBUAI**

**CONCLUE ENTRE
LA COMMUNE DE TUBUAI
ET
LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2016

SOMMAIRE

0 - FAITS MARQUANTS	3
1 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE	5
➤ Aspects commerciaux	6
1 - Mode de détermination des tarifs.....	6
2 - Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2016.....	6
4 - Autres produits d'exploitation.....	8
5 - Statistiques de ventes.....	9
6 - Services offerts à la clientèle.....	13
7 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie.....	15
2 - OBLIGATIONS DE SERVICE	16
➤ Bilan technique	17
1 - Autorisation d'exploitation :	17
2 - Effectif de l'exploitation de Tubuai :	18
3 - Détail des ouvrages de production :	18
4 - Données de production :	18
5 - Qualité de service	19
6 - Qualité – Sécurité - Environnement.....	20
7 - Travaux significatifs – Faits marquants.....	20
8 - Unités d'œuvres 2016 de la concession.....	21
9 - Raccordement solaire.....	21
3 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	22
➤ Bilan et compte de résultat de la concession	23
1– Principes de la comptabilité appropriée	23
2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	29
3 - Actif, Passif et Résultat de la concession.....	32
4 - Revenu autorisé et chiffre d'affaires.....	37
4 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	41
1. Variation du patrimoine immobilier	42
2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public	43
3. Suivi du programme contractuel d'investissements.....	49
4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année	50
5. Dépenses d'améliorant réalisés dans l'année	50
6 - Plan de Renouvellement	51
5 – ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC	52
1 - Etats des engagements à incidence financière.....	53

0 - FAITS MARQUANTS

Global société

Audits :

Pas moins de 6 audits ont été réalisés ou commencés au cours de l'exercice

- Audit de la commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie française chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférentes.
- Audit de la Chambre Territoriale des Comptes CTC relatif à « l'examen de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique de l'énergie
- Audit du cabinet Horwath sur les comptes des concessions.
- Audit du groupe ayant pour objectif d'effectuer un diagnostic des autoévaluations réalisées au titre du contrôle interne au sein de la société sur les processus COR – gouvernance d'entreprise et ITM – Gestion des systèmes d'information.
- Audit de Cyber-sécurité
- Audit des Commissaires aux Comptes

Cadre contractuel :

2016 a permis de confirmer le bon fonctionnement de la nouvelle formule tarifaire validée fin 2015 avec la Polynésie Française.

En ce sens les contestations conduites par M. Yannick JEHANNO, le SPER et Tahiti solaire devant le tribunal administratif de Papeete ont été rejetées par un jugement en date du 24.01.2017.

Comptabilité :

En rappelant que le référentiel comptable utilisé par EDT pour ses charges calculées est celui du Plan Comptable des Entreprises Concessionnaires de 1975 lequel :

- fait l'objet de nombreuses critiques notamment depuis l'audit « P.Blanchard » de 2005,
- ne permet pas l'affichage d'un résultat annuel représentatif de l'avancement du contrat sur la période.

Le concessionnaire a soumis à l'autorité de tutelle, une proposition d'évolution de ses méthodes comptables de sorte à mieux répondre aux impératifs de transparence et aux exigences de la comptabilité appropriée à savoir « charges économiques de renouvellement » & « charge économique du coût des investissements financés par l'entreprise délégataire ».

Aucune suite n'a été apportée à cette demande sur l'exercice.

Contentieux :

- Recours en annulation des avenants 17 et 17b conduits par M. Yannick JEHANNO, le SPER et Tahiti solaire devant le tribunal administratif lesquels ont été rejetées par un jugement en date du 24.01.2017.
- Contestation du FRPH par le SPER devant la Cours d'Appel Administrative de Paris
- Redressement CPS relatif à la réintégration des cotisation retraites en avantages en natures

Image de l'entreprise :

2016 a été aussi une année difficile en terme d'exposition médiatique avec les attaques de Mme Tina Cross et de M. Yannick Jehanno. Ces attaques nous ont amenés à lancer un programme de mobilisation des salariés pour la défense de leur entreprise Te Honora'a qui a rencontré un franc succès.

Performance :

2016 a été l'année de la poursuite de notre plan de transformation de l'entreprise « Engie PF 2020 » avec la mise en œuvre de différents projets visant tant à l'amélioration de la performance qu'au développement de l'entreprise.

Sécurité :

2016 a été l'année de l'amélioration sensible de nos résultats sécurité.

Tarif :

Les tarifs fixés par les arrêtés 192 CM du 25 février 2016 modifié par l'arrêté 223 CM du 02 mars 2016 et applicables à l'ensemble des concessions gérées par EDT ont permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 20 095 455 914 CFP supérieur de 540 466 876 CFP MF au revenu autorisé du concessionnaire sur l'exercice 2016.

Cet excédent a été pris en compte pour l'actualisation des tarifs au 1^{er} mars 2017 et en particulier leur maintien provisoire à leur niveau de 2016 malgré la hausse significative du prix des produits pétroliers.

Concession de Tubuai

Aspects juridiques et contractuels :

- n/a

Aspects commerciaux :

- Les ventes d'énergie sur le périmètre de la concession augmentent de (+3,9 %) en 2016
- Le nombre de clients progresse de (+ 1 %), la puissance souscrite diminue de (+3,6 %).
- Le prix moyen de vente « hors taxes » du kWh baisse de (-4,9%)

Aspects techniques :

- La puissance de pointe appelée a été de 568 kWh
- A fin 2016, on recensait 4 installations photovoltaïques
- Le temps moyen de coupure par client sur incident (TMCi) est de 16h08 mn

1 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux
 1. Mode de détermination
 2. Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2016
 3. Chiffre d'affaires énergie
 4. Autres produits d'exploitation
 5. Statistiques de ventes
 6. Services offerts à la clientèle
 7. Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

➤ Aspects commerciaux

1 - Mode de détermination des tarifs

L'avenant 17 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

Les tarifs (parts fixes et prix unitaires de chaque tranche de consommation), de même que les catégories de consommateurs, ainsi que le nombre et l'amplitude des tranches de consommation sont fixés par arrêtés en Conseil des Ministres sans nécessiter d'avenant au présent cahier des charges, de manière à permettre au Concessionnaire d'atteindre le niveau de Revenu Autorisé.

A compter du 1^{er} mars 2016, et jusqu'à l'entrée en vigueur d'un dispositif réglementaire de péréquation et de solidarité tarifaire de l'électricité sur tout le territoire de la Polynésie française, tel que visé en préambule de l'avenant 17b, les tarifs de l'électricité applicable sur l'ensemble des concessions ayant adopté le cahier des charges de la concession de Tahiti Nord, sont établis de sorte à couvrir le revenu autorisé du concessionnaire sur l'ensemble desdites concessions.

Les tarifs applicables en 2016 avaient été fixés par :

- l'arrêté n°211 CM du 25 février 2015 pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2016,
- l'arrêté n° 192 CM du 25 Février 2016 modifié par l'arrêté n° 223 CM du 02 Mars 2016 pour la période allant du 1er Mars au 31 décembre 2016.
- Ils ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF).

2 - Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2016

Tranches tarifaires	Réf de mars 2015 à février 2016	Réf de mars à décembre 2016	Seuils de mars 2015 à février 2016	Seuils de mars à décembre 2016	Prix du kWh (XPF) Mars 2015 à février 2016	Prix du kWh (XPF) Mars à Déc. 2016
	BT Usage social 1ère tranche	TP0	P1	de 0 à 180 kWh	de 0 à 240 kWh/mois	19
BT Usage social 2ème tranche	TP1	P2	de 181 à 300 kWh	au-dessus de 240 kWh/mois	39	39
BT Usage social	TP2		au-dessus de 300 kWh		60	
BT Usage domestiques 1ère tranche	P1	P3	de 0 à 300 kWh	de 0 à 240 kWh/mois	27,5	24,5
BT Usage domestiques 2ème tranche	P2	P2	de 301 à 450 kWh	au-dessus de 240 kWh/mois	45	39
BT Usage domestiques	P3		au-dessus de 450 kWh		56	
BT Eclairage public	P3	P4			34	33
BT Usage professionnel	P4	P5	de 0 à 3000 kWh		39	35,75
BT Usage professionnel	P4'		au-dessus de 3000 kWh		43	
MT Tarif jour	P5	P6	de 0 à 16200 kWh	de 07h00 à 20h59	26	25
MT Tarif jour	P6		de 16201 à 48600 kWh		26	
MT Tarif jour	P7		au-dessus de 48600 kWh		26	
MT Tarif nuit	P8	P7	de 0 à 9000 kWh	de 21h à 06h59	22	22
MT Tarif nuit	P9		au-dessus de 9000 kWh		22	
MT Tarif uniforme	P10				39	
Prépaiement 2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	P11	P8			22	22
Prépaiement 3,3 kVA de puissance souscrite	P12	P9			31	28
Prépaiement 4,4 kVA de puissance souscrite	P13				37	
Prépaiement 5,5 kVA de puissance souscrite	P14				39	
Prépaiement 6,6 kVA de puissance souscrite	P15	P10			42	37

PRIME D'ABONNEMENT (en F fcp/kVA)	Mars 2015 à février 2016	Mars à Décembre 2016
Basse tension	MENSUELLE	MENSUELLE
Tarif "petits consommateurs" (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	263	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	395	395
Tarifs "classique" basse tension usages professionnels et autres usages	345	360
Moyenne tension	ANNUELLE	MENSUELLE
Pour la part de puissance souscrite jusqu'à 200 kVA	18 401	1533
Pour la part de puissance souscrite au-dessus de 200 kVA	11 501	1245

Taxes	Taux
Taxe municipale	4 XPF/kwh
TVA	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%

Avance sur consommation (XPF / kVA de puissance souscrite)	Mars 2015 à février 2016	Mars à Décembre 2016
Basse tension	P = 45,00 XPF	P = 39,00 XPF
Tarif "petits consommateurs"	ASC = 37,5 x P x kVA ASC = 1 688 XPF x kVA	ASC = 25 x P x kVA ASC = 975 XPF x kVA
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	ASC = 37,5 x P x kVA ASC = 1 688 XPF x kVA	ASC = 25 x P x kVA ASC = 975 XPF x kVA
Autres Tarifs Basse Tension	ASC = 75 x P x kVA ASC = 3 375 XPF x kVA	ASC = 50 x P x kVA ASC = 1 950 XPF x kVA
Moyenne tension	ASC = 150 x P x kVA ASC = 6 750 XPF x kVA	ASC = 100 x P x kVA ASC = 3 900 XPF x kVA

3 - Chiffre d'affaires énergie

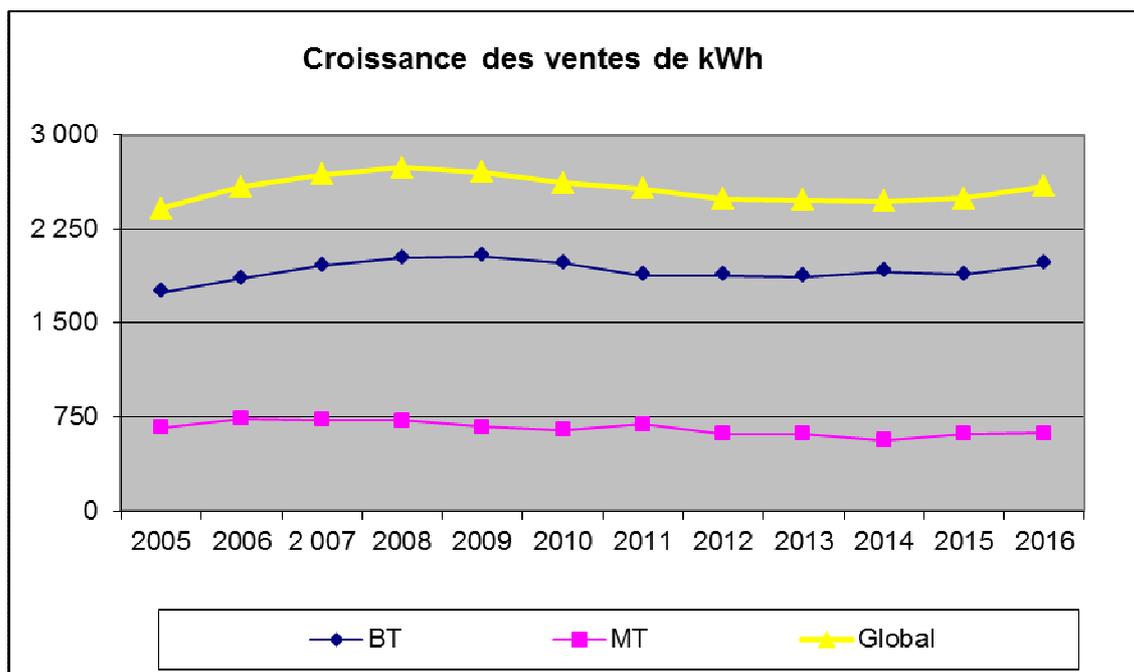
Tranches tarifaires	Réf antérieur 01/03/16	Réf postérieur 01/03/16	kWh vendus antérieur 01/03/2016	kWh vendus postérieur 01/03/2016	Total kWh vendus	Montant antérieur 01/03/2016	Montant postérieur 01/03/2016	Total XPF	Puissance souscrite cumulée	Prime abonnement	Puissance souscrite au 31/12/2016
BT Usage social 1ère tranche	TP0	P1	94 042	457 699	551 741	1 786 798	8 696 281	10 483 079	14 497	3 822 534	1 207
BT Usage social 2ème tranche	TP1	P2	14 700	9 441	24 141	573 300	368 199	941 499			
BT Usage social	TP2		473		473	28 380		28 380			
BT Usage domestiques 1ère tranche	P1	P3	131 324	566 074	697 398	3 611 554	13 869 392	17 480 946	19 301	7 600 154	1 629
BT Usage domestiques 2ème tranche	P2	P2	12 029	113 305	125 334	541 305	4 418 895	4 960 200			
BT Usage domestiques	P2'		7 863		7 863	440 328		440 328			
BT Eclairage public	P3	P4	6 711	50 877	57 588	228 174	1 678 941	1 907 115	1 016	363 334	85
BT Usage professionnel	P4	P5	85 640	378 894	464 534	3 339 960	13 545 544	16 885 504	12 026	4 322 267	1 000
BT Usage professionnel	P4'		12 946		12 946	556 678		556 678			
MT Tarif jour	P5	P6	66 349	324 168	390 517	1 725 074	8 104 200	9 829 274	3 510	5 373 401	290
MT Tarif jour	P6										
MT Tarif jour	P7										
MT Tarif nuit	P8	P7	40 401	190 941	231 342	888 822	4 200 702	5 089 524			
MT Tarif nuit	P9										
MT Tarif uniforme	P10										
MT Tarif interne		P8									
Prépaiement		P9									
Autres (employés...)				30 174	30 174		190 992	190 992	403	31 280	29
Total			472 478	2 121 573	2 594 051	13 720 373	55 073 146	68 793 519	50 753	21 512 970	4 239
Ventes totales								90 306 489			
Prix moyen								34,81			

4 - Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitations suivants :

- Frais de perception de taxe :	176 842 XPF
- Frais de relance:	<u>361 824 XPF</u>
- Total	538 666 XPF

5 - Statistiques de ventes



Les ventes d'électricité ont globalement augmenté de 3.9% (soit +97 MWh) entre 2015 et 2016 pour la concession de Tubuai pour atteindre un volume global d'environ 2.6 GWh sur 2016. Cette tendance globale correspond surtout à une hausse des ventes en basse tension, qui représentent 76% des volumes, de 4.7% (+89 MWh), mais également à une augmentation plus modérée des ventes en moyenne tension de 1.3% (+8MWh).

La consommation globale des clients domestiques (tarifs « petits consommateurs » et « classique » basse tension usages domestiques) a connu une évolution à la hausse de 1.7% (+24 MWh), qui représente 27% de l'augmentation totale des ventes en basse tension, liée avant tout à la croissance du nombre de clients (+0.8%).

Le climat particulièrement chaud qu'a connu la Polynésie française sur 2016, avec des températures moyennes observées supérieures aux températures observées en 2015, a également globalement entraîné une hausse des consommations des ménages (surconsommation des appareils de production de froid, utilisation plus intensive des appareils de climatisation), que la tendance socio-économique positive probablement liée à une légère reprise économique et la baisse des prix d'électricité au 01/03/16 n'ont pu que favoriser.

L'ensemble de ces volumes représente 71% des volumes de ventes basse tension.

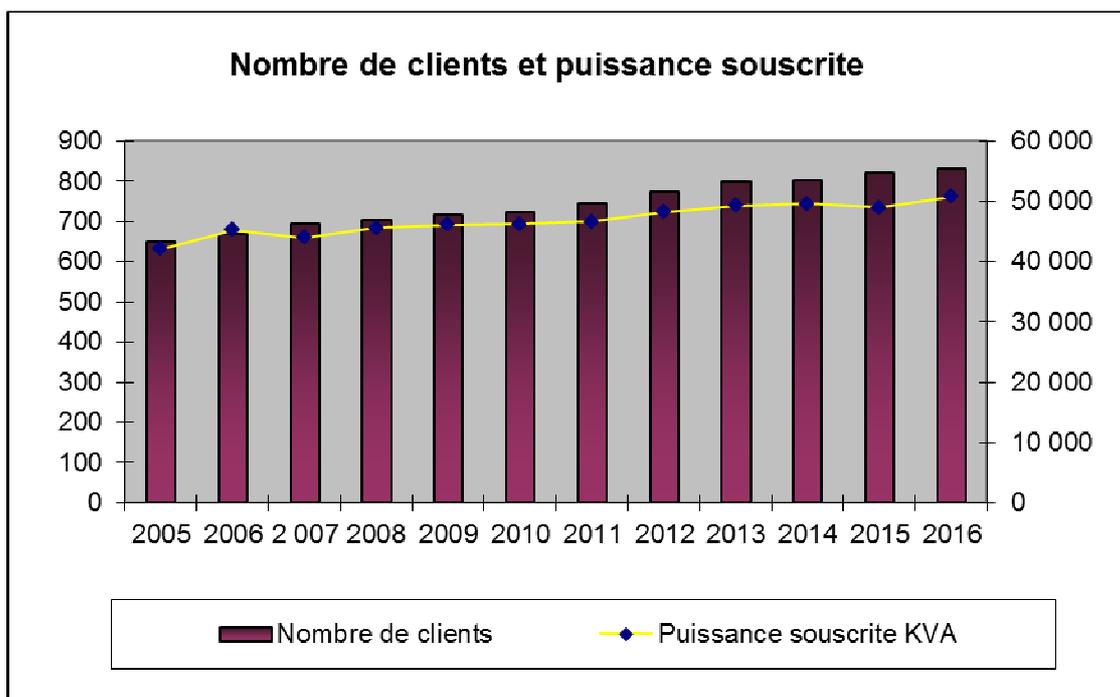
Il est à souligner la tendance quelque peu différente entre les volumes du tarif « petits consommateurs » en croissance de 5.2%, et ceux du tarif « classique » basse tension usages domestiques en stagnation, avec - 0.6% d'évolution sur 2016.

L'évolution constatée pour le tarif « petits consommateurs » s'explique très probablement par la suppression du seuil de 300 kWh au-delà duquel le prix de l'électricité devenait dissuasif pour les clients en tarif « petits consommateurs », étant donné que le nombre de clients n'a pas du tout évolué entre 2015 et 2016.

Les ventes des clients professionnels en basse tension, qui représentent environ 24% des ventes basse tension ont fortement progressé en 2016, avec une évolution de +12.4% (+53 MWh), sous l'effet combiné de la croissance du nombre d'abonnés (+3.8%) et de l'augmentation des consommations électriques moyennes probablement liée à la fois aux températures élevées observées sur 2016 et à la tendance économique positive. Les croissances les plus importantes concernent notamment la commune de Tubuai, pour la station de pompage de Taahuaia et la cuisine centrale de Mataura, site sur lequel est pourtant positionnée une installation solaire depuis 2012.

Les ventes en tarif Eclairage Public, qui représentent 3% des ventes en basse tension avec environ 58 MWh vendus sur 2016, ont pour leur part significativement augmenté en 2016, avec 20% de hausse par rapport à 2015. Les ventes d'Eclairage Public retrouvent ainsi le niveau atteint en 2012.

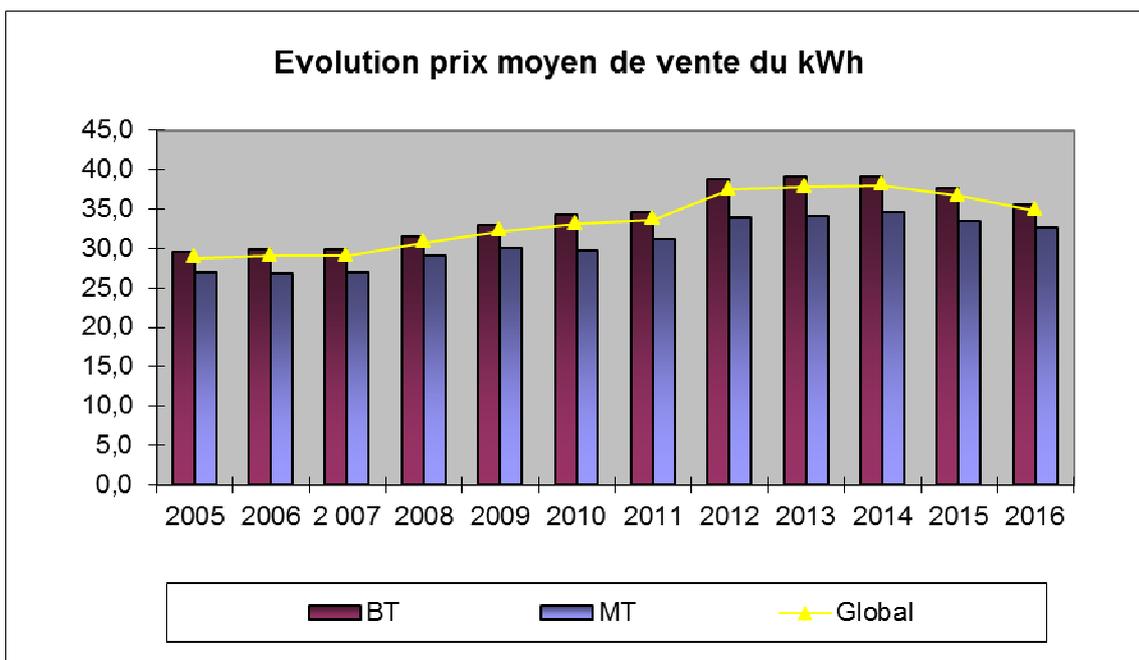
Les ventes en moyenne tension ont pour leur part progressé de +1.3% (+8 MWh), avec des consommations notamment en hausse pour les sites de bassins forages pompages exploitées par la commune.



Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :		variation / 2015
Contrats souscrits aux tarifs basse tension	823	1,0%
Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension	<u>8</u>	<u>0%</u>
	831	1,0%

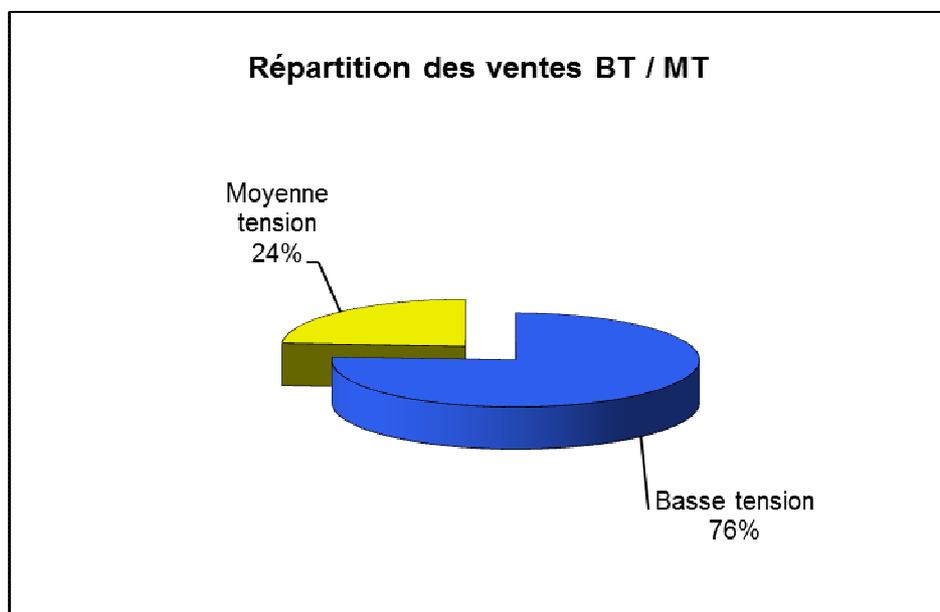
La hausse des clients en basse tension concerne les clients en tarif usages domestiques « classique » basse tension », avec 6 nouveaux contrats souscrits à ce tarif en 2016. Les clients en tarif usages domestiques « classique » basse tension » représentent ainsi 40% du nombre total d'abonnés, tandis que les clients en tarif « Petits Consommateurs » pèsent pour 46%, et les clients en tarif usages professionnels basse tension 10%.

La puissance souscrite facturée s'élève à 50 753 kVA, soit une hausse de 3.6% par rapport à 2015, liée aux tarifs basse tension.



Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :		variation / 2015
Tarifs basse tension	35,5 Fcp	-5,7%
Tarifs moyenne tension	<u>32,6 Fcp</u>	<u>-2,4 %</u>
Soit Prix moyen de vente H.T au kWh	34,8 Fcp	-4,9%

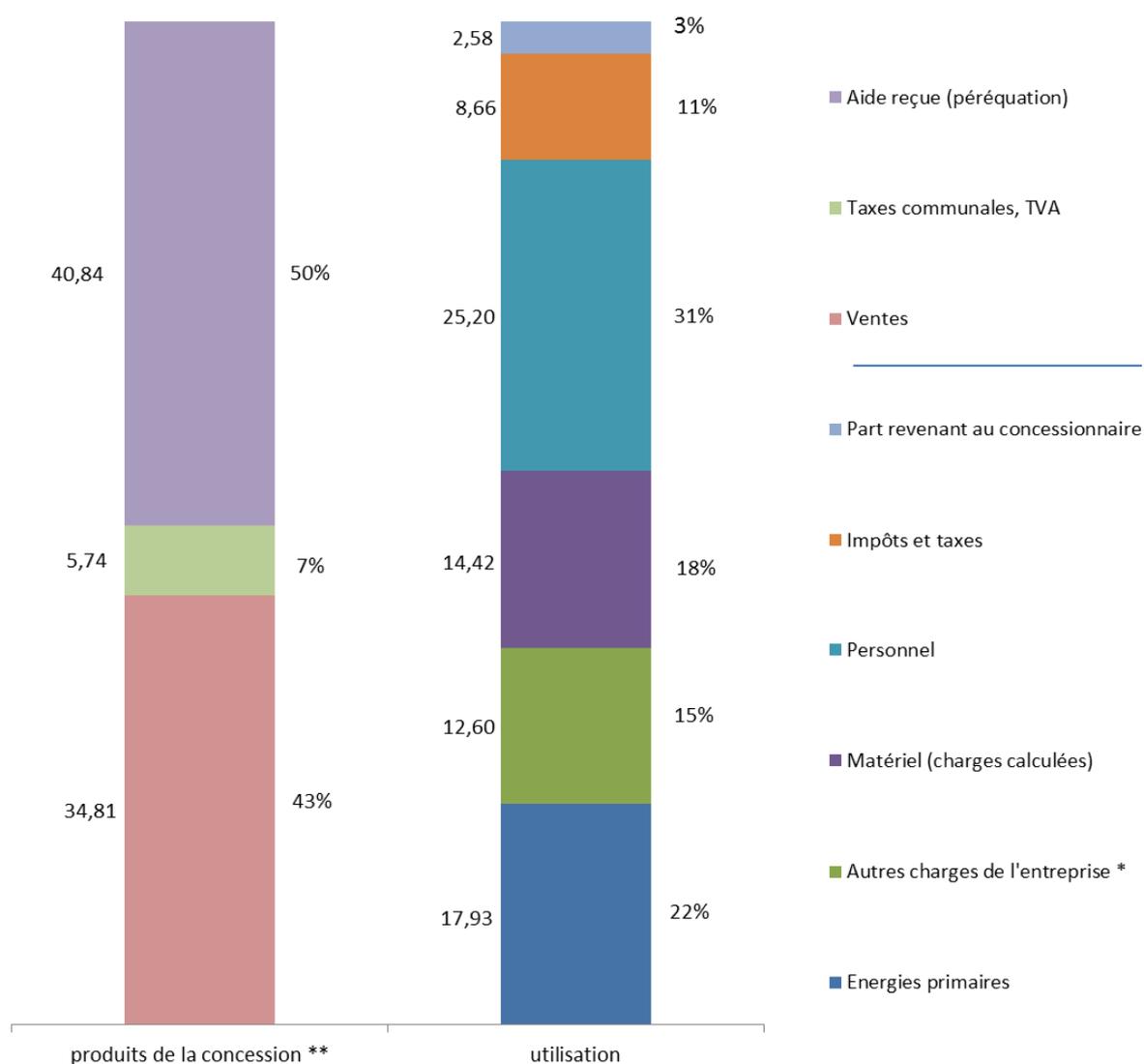
Ces baisses de prix moyens du kWh sont directement liées aux baisses de prix de l'électricité au 1^{er} mars 2016 et aux modifications effectuées au niveau de la grille tarifaire en termes de définition des tranches (suppression de la tranche 3, augmentation du plafond de la tranche 1).



La répartition des volumes de ventes entre tarifs basse tension et moyenne tension reste sensiblement stable, avec 76% des volumes facturés en tarifs basse tension, et 24% en tarif moyenne tension.

Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai

2016 (en F/KWh et en pourcentage) hors activité annexes



*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main œuvre, etc.

** Dont 40,55 F/KWh (50%) de sommes facturées aux clients

Les sommes facturées aux clients comprennent :

- Le prix de vente HT de l'électricité
- Les taxes communales
- La TVA

Les impôts comprennent :

- Les taxes communales
- La TVA
- L'IS
- L'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes

Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise »

Les énergies comprennent :

- Le coût d'achat des énergies fossiles fioul et gazole
- Le coût d'achat des énergies renouvelables solaire.

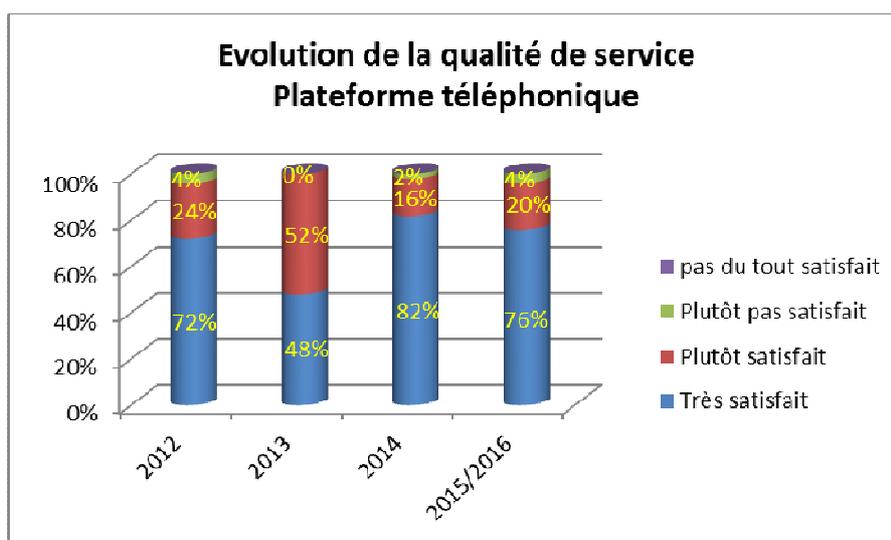
6 - Services offerts à la clientèle

Mesures de la satisfaction clients

L'offre de services d'EDT s'articule au travers du développement de tous les canaux de contact avec nos clients avec une proposition multiple d'accès aux services. Les clients peuvent désormais régler leur facture selon plusieurs choix de service : Directement en agence clientèle, sur l'espace paiement de l'agence en ligne « agence.edt.pf » ou également par téléphone via le module de télévente développé au sein de notre centre d'appel et prochainement par l'acceptation des cartes privatives sur la vente à distance.

Les mesures de la satisfaction clients existantes déjà sur le canal de la voix, se sont également généralisées aux autres points de contact clients.

Campagnes d'appels mystères



EDT conserve cette année encore une très bonne qualité de prestation globale de la qualité de l'accueil téléphonique avec 96% des clients traités qui se déclarent satisfaits du service rendu.

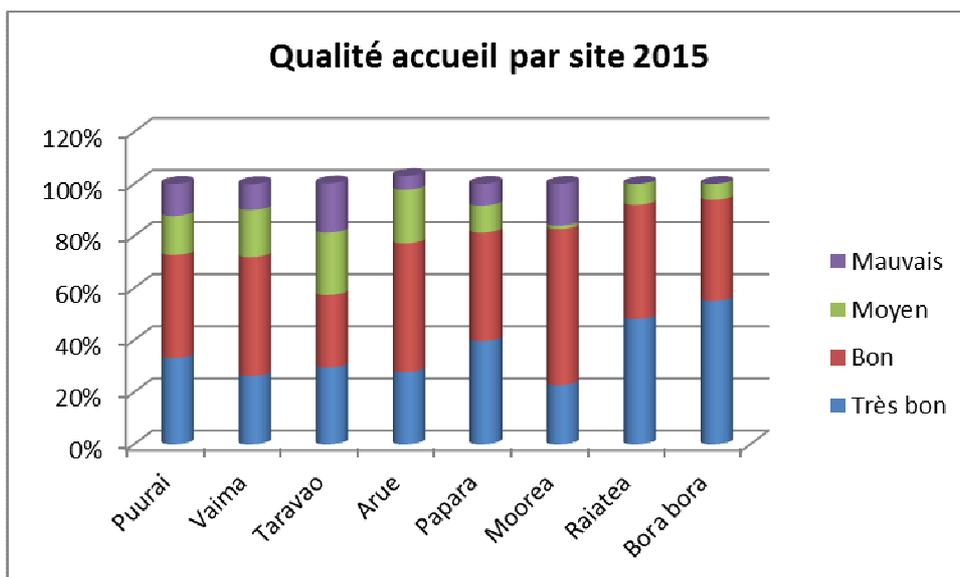
Indicateurs Centre de Relations			
Clients	2014	2015	2016
Nombre d'appels	54 752	52 924	51 641
% traités	81%	81%	76%
Temps moyen d'attente	19 secondes	19 secondes	22 secondes
Temps moyen de conversation	2 mn 05	2 mn 47	2 mn 49
Webmails	2732	3 906	3 395

Les autres indicateurs de la qualité de service de la plateforme téléphonique du groupe EDT indiquent une évolution de la mission de la plateforme vers un centre de relations clients, on constate une baisse 13% des demandes clients qui transitent par l'agence en ligne, ceci s'explique par une réorganisation des flux clients qui sont désormais traités par deux entités afin de répondre au mieux au client.

Campagne de visites mystères

Ce dispositif permet d'évaluer la qualité de la perception de l'accueil commercial de plusieurs agences du réseau commercial : Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora Bora. L'évaluation des sites représentant un coût important et un intérêt non significatif sur une fréquence annuelle, elle a été planifiée pour 2017.

Evaluation accueil agence		2015
Très bon		30,6%
Bon		41,5%
Moyen		16,1%
Mauvais		11,7%



L'information clients par SMS

La création du service INFOS SMS remonte à 2011 date à laquelle le SMS Infos facture avait été proposé aux clients qui ne recevaient pas ou rencontraient des difficultés à recevoir leur facture EDT dans un délai correct.

Plus de la moitié des clients domestiques ont depuis adhéré à ce système d'information entièrement gratuit et ceci sur plusieurs domaines : la date du passage du releveur, les coupures pour travaux de leur zone, le rappel de l'envoi de leur auto relève.

Dans la même logique, le SMS Relance a été créé et proposé à la fin de l'année 2015, ce dernier complète le système de la relance par voie recommandée prévu au cahier des charges de la concession. Grâce à cette information rapide et simple, le client dispose immédiatement et personnellement à l'émission de la relance, de l'information relative à sa facture demeurée en impayés.

Nombre de souscriptions Services SMS à fin 2016

Concession	Facture	Passage releveur	Coupure pour travaux	Auto-relève	Relance	Total général
Tubuai	184	152	139	149	56	680

7 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie



Dans le cadre du développement relatif au self care client, de nombreux outils de maîtrise de la dépense énergétique ont été proposés sur le site de l'agence edt.

Conçus de façon ludique et autonome, le client peut désormais simuler de nombreuses situations de consommation :

- Calculateur de puissance : il peut évaluer son éligibilité à un tarif plus favorable
- Calculateur de lampes : en un simple clic il compare la consommation de ses lampes avec des lampes économiques, le résultat est une aide à la décision d'équipement
- Simulation de factures : grâce à des données de consommation, le client peut avoir une idée de sa facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- Bilan énergie : dorénavant proposé en espace public et en espace client, cet outil permet au client de se positionner sur ses habitudes de consommation.

Le besoin de maîtriser sa consommation énergétique a été révélé par l'enquête sur les usages numériques des clients d'EDT, une mise en valeur de ces derniers a été faite sur la home page de l'agence en ligne.

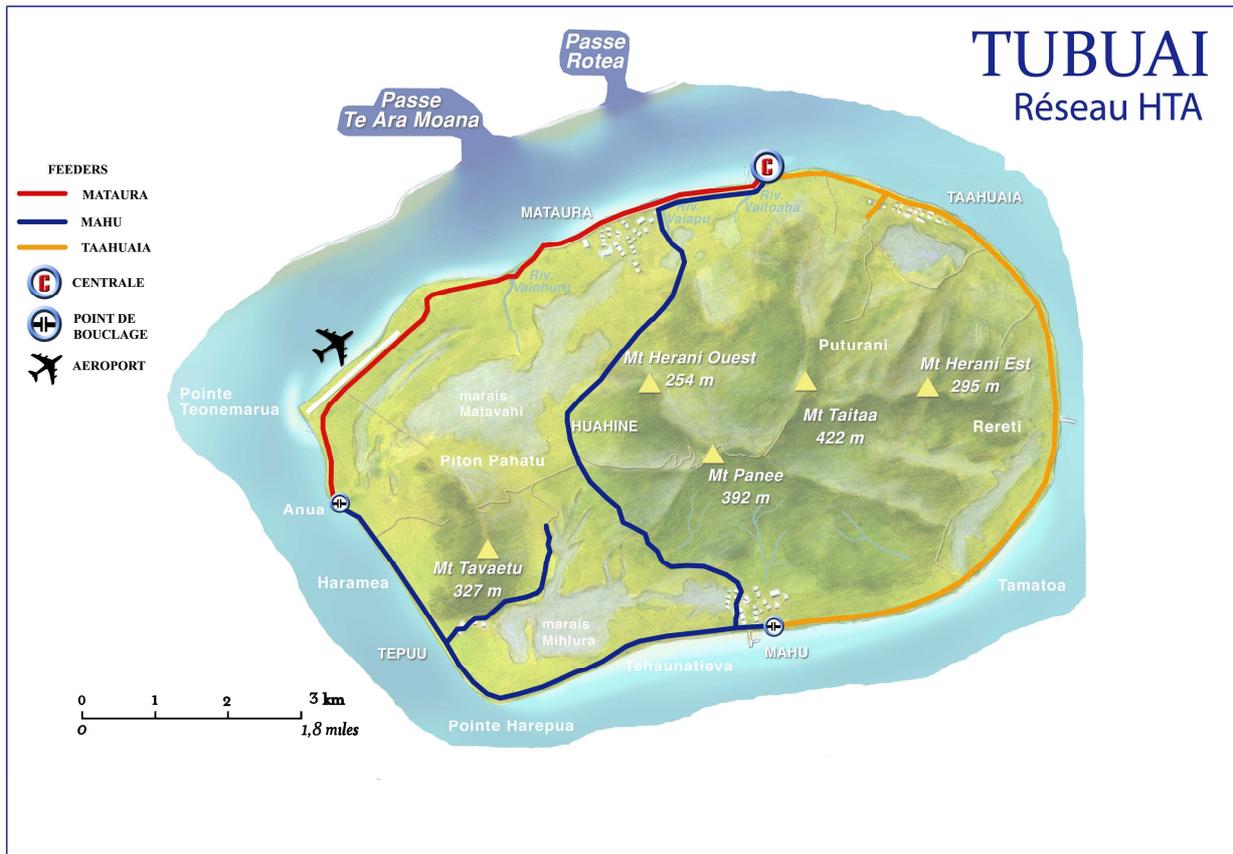


2 - OBLIGATIONS DE SERVICE

- Bilan technique
 1. Autorisation d'exploitation
 2. Effectifs de la concession
 3. Détails des ouvrages de production
 4. Données de production
 5. Qualité de service
 6. Qualité – Sécurité – Environnement
 7. Unités d'œuvres 2016 de la concession
 8. Raccordement solaire

➤ **Bilan technique**

Schéma du système électrique de Tubuai



1 - Autorisation d'exploitation :

La centrale électrique de TUBUAI fait l'objet des arrêtés d'exploitation suivants :

Type de text	N°	Date	Objet du texte	Libellé
Arrêté	1126	08/03/2010	MATAURA-TUBUAI	Modif. Nouveau
Arrêté	9028	07/12/2009	MATAURA-TUBUAI	Nouveau

2 - Effectif de l'exploitation de Tubuai :

Nombre d'agents en charge de l'exploitation : 4 agents en 2016.

3 - Détail des ouvrages de production :

Le parc de groupes électrogènes fixes de production est le suivant :

Regroupement positionnement	Marque du Groupe	Type de fonctionnement	Puissance nominale (kVA)	Puissance installée (kW)	Puissance utile (kW)	Numero d'immobilisation	Appellation	Numéro de série	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2016	HDM au 1er Janvier 2017	Nbre heure de fonctionnement 2016
G1 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G193	P400G193	FGWRPES7PCMC00369	01/02/2009	30 510	35 324	4 814
G2 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G194	P400G194	FGWRPES7HCMC00401	01/02/2009	31 645	36 211	4 566
G3 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G258	P450G258	FGWPES21ECDH02253	15/11/2013	9 380	13 090	3 710
G4 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G259	P450G259	FGWRPES21JCDH02051	15/11/2013	8 555	13 105	4 550

4 - Données de production :

Sortie de centrale, 2 669 MWh ont été produits en 2016 contre 2 679 MWh en 2015.

744 227 litres de gazole ont été consommés en 2016 contre 740 661 litres en 2015 et 2 176 litres d'huile ont été consommés en 2016 contre 2 496 litres en 2015.

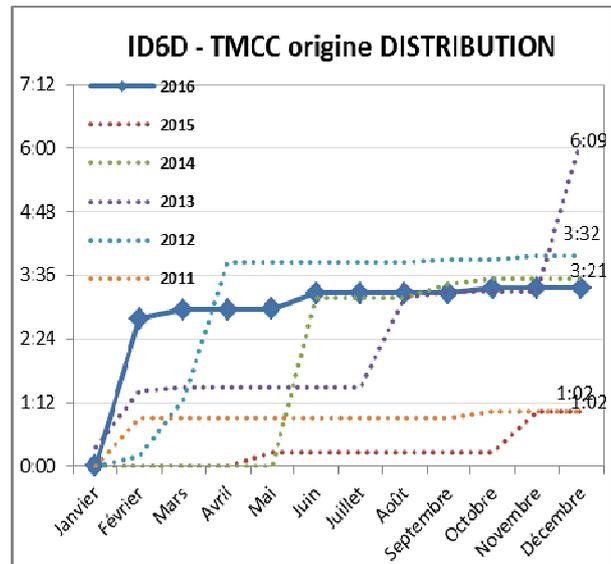
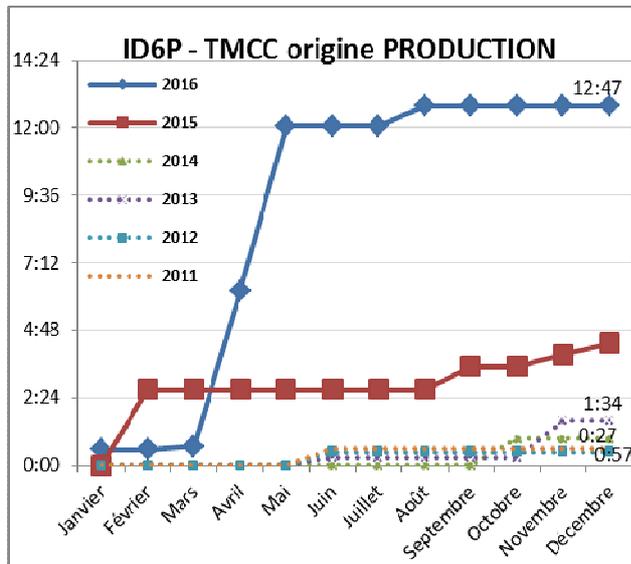
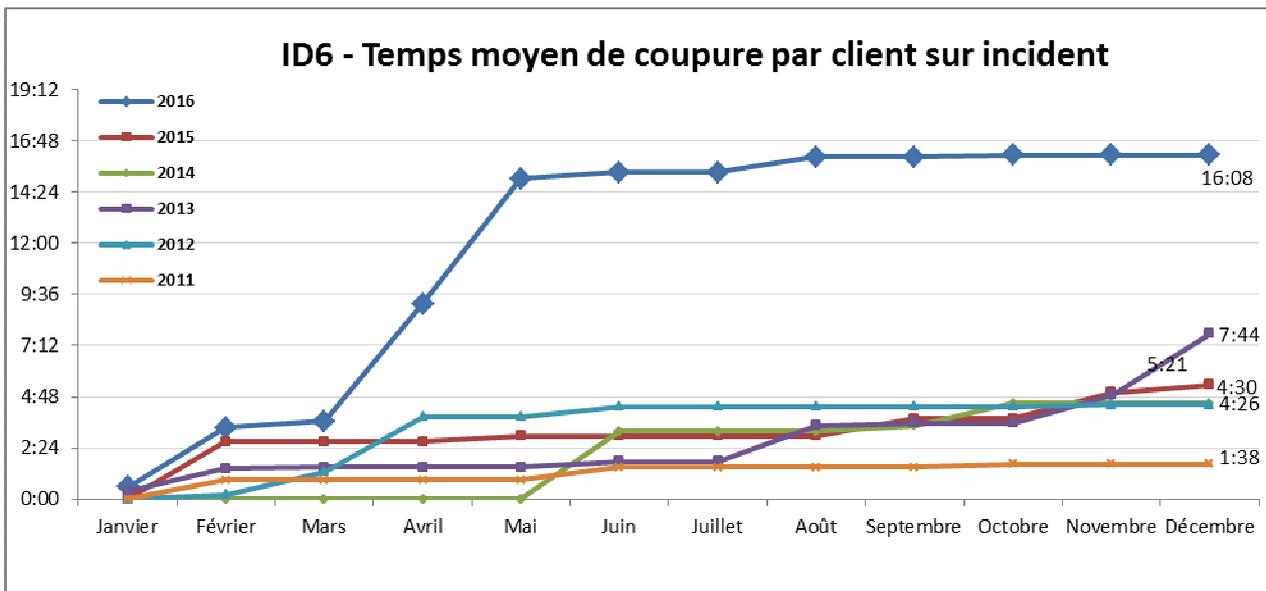
La puissance de pointe appelée est de 568 kW pour 2016, en légère hausse par rapport à l'année 2015 qui était de 520 kW. La puissance utile du groupe électrogène le plus puissant est de 256 kW.

TUBUAI PRODUCTION	Energie mensuelle BRUTE (kWh)	Energie mensuelle NETTE (kWh)	EnR kWh (Electra/EDT)	Pointe MAXI (kW)	Conso Gazole (l)	Conso spécifique (ml/kWh)
Janvier	236 405	233 696	1 698	568	65 083	275
Février	235 371	232 262	1 197	498	63 205	269
Mars	238 152	234 990	43	476	66 243	278
Avril	218 014	215 563	671	479	61 044	280
Mai	213 468	210 211	1 200		59 951	281
Juin	206 097	203 546	1 060	474	57 352	278
Juillet	208 631	206 345	1 062	445	59 129	283
Août	224 782	222 132	1 269	527	62 376	277
Septembre	226 510	222 975	1 450	534	61 714	272
Octobre	227 921	224 907	1 446	496	61 456	270
Novembre	223 638	220 634	1 540	475	59 725	267
Décembre	244 957	241 519	1 345	480	66 949	273
Total en moyenne	2 703 946	2 668 780	13 981	568	744 227	275

5 - Qualité de service

Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyens de Coupure par Client)

L'année 2016 a un temps moyen de coupure sur incident, TMCC, dégradé du fait de deux problèmes sur les groupes de production en avril et mai 2016, avec respectivement des temps de coupures de 5h53 et 5h31.



6 - Qualité - Sécurité - Environnement

POI « Plan d'Opération Interne » pollution-incendie

Réalisation d'un exercice sécurix en octobre 2016. Ce type d'exercice est annuel et permet la formation des agents de première intervention.

Traitement des effluents :

1200 litres d'huile de vidange et 2 fûts de filtres usagés ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement en 2016 (Société TOTAL et Fenua Ma).

7 - Travaux significatifs - Faits marquants

CENTRALE

Finalisation et réception travaux de mise en place du séparateur d'hydrocarbures SEREP

Reprise peinture tuyauteries stockage principal

Remplacement du TWEEDO de communication sur SSI

Audit installations tertiaires par ENT TAHITI CONTRÔLE TECHNIQUE

Réception et mise en place coffret chargeur batteries 21V pour cellules HT

Finalisation de l'installation des jauges RADAR sur les demi-cuves 1/1 et 1/2

Tirage câble de communication TWEEDO SSI-SEPAM

Remplacement Onduleur en panne

Réception d'un GE de chantier Yanmar 3700

Travaux de mise en conformité des installations tertiaires à la centrale par INEO

RESEAUX

12 Entretien périodiques des postes

16 Branchements neufs réalisés

1 Extension souterrain mise sous tension

2 Dépannages réseau BT70 par terre suite vent

1 Poteau bois 3/40 par PG314 avec création HT8 pour poste CET

1 Création poste socle T1016 MATAVAHU pour CET de TUBUAI

2 IACM Remplacé T414A et T412A par un IAM

1 Poteau bois 3/40 Remplacé par un poteau en fibro 14m IAM T217A

1 Travaux consolidation chambre de tirage n°2 à TAAHUAIA (trx fait par SEQ)

3 poteaux BT bois vétuste remplacés

1 Extension aérosout réalisée

17 DICT Réceptionnés

1 Incident sur poteau par un tiers (connu)

1 Incident sur coffret GFC (inconnu)

RACCORDEMENT SOLAIRE

Mise en service du producteur solaire SDR . Test découplage et couplage à distance Producteur Solaire SDR = concluant.

Raccordement producteur solaire DOOM (WIPA LOGDE)

8 - Unités d'œuvres 2016 de la concession

Ces unités d'œuvre seront utilisées à la détermination des revenus autorisés N+1

Puissance maxi appelée en kW	568
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	256
Puissance garantie en kW (PG2)	512
Nb de kWh vendus	2 594 051
Quantité en litre de combustible	744 227
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	2 668 780
Nb de kWh solaire acheté par tarif	79 740
Nb de km de réseaux hors branchements	98,3
Puissance totale en kVA des transformateurs Installés (DP et privée)	3 080
Nombre d'abonnés (BT et HT)	831

Achat d'énergie solaire en kwh par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	0	0	0	65 759	13 981

Répartition des longueurs Réseau

RESEAU HT						RESEAU BT (sans branchements)					RESEAU HT+BT				
Aerien	Souterrain	Sous-marin	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
27,1	12,2	-	39,3	69,0%	31,0%	50,0	9,0	59,0	84,8%	15,2%	77,1	21,2	98,3	78,4%	21,6%

Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a un contrat :

- Pour l'élargage de 79 km de réseau avec la société OPARU jusqu'en 2017, un prestataire de l'île.
- Pour le contrôle des extincteurs avec la société Fenua Incendie
- Pour le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec INEO
- Pour la visite/entretien de la moto pompe incendie avec Poly Diésel
- Pour la visite/entretien de la nacelle avec Poly Diésel
- Pour la mise à disposition de toiture ou de terrain à ELECTRA

9 - Raccordement solaire

Concessions	2016								
	Nombre d'installations	Somme puissance installée	Nombre de centrales raccordées	Puissance raccordée	INF 10 kWc	de 10 à 36 kWc	de 36 à 100 kWc	SUP 100 kWc	Tarif de rachat
Tubuai	4	94	0	0	0	0	0	0	23,64

3 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- Bilan et comptes de résultat de la concession
 1. Principe de la comptabilité appropriée
 2. Méthodologie et clés de répartition analytique
 3. Actif, Passif et Résultat de la concession
 4. Revenu autorisé et chiffre d'affaire

➤ ***Bilan et compte de résultat de la concession***

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2016 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2016.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution,), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

1- Principes de la comptabilité appropriée

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

1.1) – La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

1.2) – La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficacité à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur les îles de Tahiti et sur l'île de Raiatea avec une centrale commune aux concessions de Taputapuatea et Tumaraa.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

1.3) – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

1.4) – La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, il varie peu d'un exercice sur l'autre. Sur Tubuai, en 2015 :

- Les imputations directes concernent 85% du total des dépenses de la concession de Tubuai. Elles trouvent leur origine dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances.
- Les 15% restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

TUBUAI	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	70%	15%	85%
Frais répartis sur la concession	5%	10%	15%
Total	76%	24%	100%

1.5) – La non compensation des produits et des charges

A ce titre, les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat

1.6) – La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique colle à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- la contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- la contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc...
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

Production :

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec :
 - le transport (Tahiti) sont les connexions des têtes de câbles des liaisons transformateur avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport ;
 - la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particuliers sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h.
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différenciés.

Transport :

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs production, situées en sortie de centrale, avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport, et à l'autre bout, la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs de distribution avec les bornes « aval » des disjoncteurs du transport pour l'île de Tahiti.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

Distribution :

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, les frontières avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particuliers sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée

Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations ou la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites îles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites îles pour l'accueil clients voient leur coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps

1.7) – La permanence des méthodes

- Revenu autorisé :

Les coefficients utilisés pour l'actualisation des forfaits sont spécifiques à chaque concession pour tenir compte des différences dans la structure de coût.

- Répartitions
 - Répartition des frais de siège d'une concession dans ses processus :
En 2015, ces charges étaient incorporées dans les processus de la concession au prorata des coûts de chaque processus.
Or, l'introduction d'une IFC sur les réseaux de distribution (avenant 17) a eu pour seul impact de faire baisser les charges calculées de cette activité et est sans impact sur le fonctionnement de cette activité de distribution. La clef de répartition actuelle réagit mal à ce changement. Elle est devenue inadaptée.
Nous avons opté pour une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus. Cette clé a, par ailleurs, l'avantage d'être cohérente avec la clé utilisée pour répartir le total des frais de siège dans les concessions
 - Conformément à l'avenant 17 fixant les modalités de refacturation des combustibles et énergies au Secosud, l'énergie solaire est à compter de 2016 réputée comme consommée dans la concession où elle est injectée.
 - La marge réalisée au travers de la vente d'énergie au Secosud a été intégrée dans les activités annexes du processus.
 - En 2015 les créances clients étaient réparties dans les concessions au prorata du chiffre d'affaires, elles sont désormais imputées directement dans les concessions.
- Changements de présentation
 - Processus production d'origine hydraulique : les postes « maintenance » et « Conduite et fonctionnement » ont été séparés, comme pour les autres processus. Des frais de siège et des activités annexes ont été spécifiquement affectés à ce processus.
 - Processus dispatching : des amortissements et des activités annexes ont été spécifiquement affectés à ce processus.

- Processus achat au producteur : la gestion administrative est maintenant clairement identifiée.
- Bilan : les immobilisations et les charges calculées sont maintenant présentées par processus

1.8) – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Les charges calculées incorporées au présent document sont conformes à celles figurant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

Des discussions sont ouvertes avec le ministère en vue d'un traitement plus lissé des problématiques de renouvellement.

1.9) – Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable

Engie

Libellé	Description	40
	Mise à disposition de personnel	158 045
Convention d'assistance	La société GDF SUEZ ENERGIES SERVICES s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants : - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	1 612 274
Assurance	Assurance multirisques	918 417

Electra

Libellé	Description	40
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40 xpf/kwh et 45 xpf/kwh	559 240
Contrat de mandat	Il s'agit d'un contrat de mandant relatif à l'exploitation et la maintenance des installations photovoltaïques et éoliennes. Aucune rémunération n'est prévue au titre de ce contrat. Seuls les frais et charges afférents à l'exploitation et la maintenance des installations font l'objet d'une refacturation annuelle, sur présentation des justificatifs nécessaires.	533 581

Autres parties liées

Libellé	Description	40
Cofély	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	-
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	626 940
Ineo	Travaux sous traités	4 629 440

1.10) – L'identification des contrats à long terme

Cf paragraphe :

5– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

1.11) – Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

3– ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION

1. Commentaire sur les états financiers

1.12) – Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

L'objectivation de la marge a été formalisée sur le compte de résultat de la concession, en pourcentage

- du total des produits (revenu autorisé et produits des activités annexes)
- du montant des immobilisations brutes

1.13) –Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

L'écart existant entre les facturations prélevées sur les clients et le revenu autorisé est réintégré dans les tarifs de la période suivante ; cet écart n'est donc pas intégré au chiffre d'affaires du concessionnaire, il est comptabilisé en produits constatés d'avance ou facture à établir selon qu'il soit positif ou négatif.

Cet écart résulte des variations du prix des combustibles /énergies et des quantités réellement consommées.

Par construction il n'y a aucun écart sur 2016 année de mise en place du revenu autorisé.

1.14) –Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

Bilan :

Les postes de « haut de bilan » représentent 89% du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 11 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour la PIDR (provision pour indemnité départ à la retraite), et les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

Compte de résultat

- Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- *La production d'électricité d'origine thermique*
- *La production d'électricité d'origine hydraulique*
- *La production d'électricité d'origine photovoltaïque*
- *Le dispatching* consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- *Le transport* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- *La distribution* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- *La fourniture* correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité appropriée. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- *Le Revenu Autorisé* est constitué :
 - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
 - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
- *La péréquation* est égale sur une concession donnée à la différence entre le Revenu Autorisé et le Chiffre d'Affaires facturés aux clients

- *Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs
- *Le résultat financier* est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1;
 Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points. Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points
 Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré
 - le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 1,729% (-0,271%+2%)
 - le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de 1,5% (-0,27%+1%+0,77% surperformance financière)
- *L'Impôt sur les Sociétés* intègre :
 - L'impôt sur société stricto sensu
 - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices
 - L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% du résultat net
 - La contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% du résultat net

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, aucun impôt n'est appliqué

• **Principes de répartition des coûts indirects**

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse

1. Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges engagées pour compte.
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédées, les activités Annexes et activités hors concession.

La quote-part revenant à chaque concession est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

2. Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles

3. Les coûts de production :

Ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception des clés de Tahiti et Raiatea qui possèdent des centrales communes pour plusieurs concessions, dans ces cas, la refacturation des kwh produits îles est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.

- Rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
- Autres charges de production : P2
- Matières consommées

Pour Tahiti, les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

Pour Taputapuatea et Tumaraa, la répartition se faisait au prorata du nombre de kWh vendu-solaire.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées

4. Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées

5. Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

6. Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés.

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

7. La direction commerciale :

Les clés sont différentes en fonction des services concernés :

- Le service à l'énergie en charge du solaire : au prorata du nombre de contrat solaire
- Le service Grand Comptes : au prorata du nombre de clients grands comptes
- Le service relève, intervention et branchement : au prorata du temps passés
- Le service clientèle : au prorata du nombre d'abonnés.

8. Allocation CE :

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale

Ces centres d'analyse sont ensuite répartis sur les activités ou services bénéficiaires

- Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).
- Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions (MF)	Montant réparti sur Tubuai (MF)	Clé de répartition	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Tubuai
Frais de siège	1 253,7	1 189,5	13,5	Abonnés-Immo brutes-Masse salariale	100%	1%
Exploitation des îles	172,6	158,0	6,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	791,8	40,7
Clientèle îles	38,6	38,6	1,3	Nombre d'abonnés îles	23 756,0	831
Exploitation réseau Tahiti	355,6	284,2		Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	286,5	
Suivi et développement	67,5	65,9	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	91,8	0,1
Travaux production	61,5	43,2	1,6	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	24,3	1,0
Travaux réseau	69,6	40,9	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	63,5	0,2
Relève Intervention Branchement	238,2	149,2		Temps pointé par la cellule	80 621,0	
Gestion administrative du solaire	27,8	27,8	0,1	Contrats solaires	1 671,0	4
Service Grand compte	54,1	54,1	0,8	Contrats grands comptes	5 614,0	82
Marketing & E-services	39,7	39,7	0,4	Nombre d'abonnés	87 390,0	831
Comptabilité client et recouvrement	0,9	0,9	0,0	Nombre d'abonnés	174 781,0	1 662
Magasins	39,2	20,6	0,2	Sorties de stock valorisées	564 353,0	5 257,0

3 - Actif, Passif et Résultat de la concession

ACTIF	Tubuai	
	2016	2015
Immobilisations concédées	900 107 938	894 316 128
- Production	290 379 561	
- Distribution	609 728 377	
Immobilisations privées	31 597 719	33 245 963
Immobilisations financières	-	-
Immobilisations en-cours	934 982	8 931 420
- Production	-	
- Distribution	855 610	
- Privé	79 372	
Avances et acomptes	-	-
Total immobilisations brutes	932 640 639	936 493 511
Amortissements et provisions	- 388 174 869	- 358 719 379
- Production	- 116 405 687	
- Distribution	- 249 279 957	
- Privé	- 22 489 225	
Immobilisations nettes	544 465 770	577 774 132
Stock	12 850 818	18 491 977
Créances clients	20 413 729	19 283 616
Autres créances	4 938 201	1 042 025
Charges constatées d'avance	-	170 098
Provisions pour dépréciation	- 3 591 356	- 2 435 869
Stock et créances nets	34 611 393	36 551 846
Placements et trésorerie	-	-
Compte courant du concessionnaire	69 436 022	37 234 728
	-	
TOTAL ACTIF	648 513 184	651 560 706

PASSIF	Tubuai	
	2016	2015
Capital		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat	6 275 449	9 386 128
Capitaux propres	6 275 449	9 386 128
Droits des tiers et concédants	183 083 418	191 805 750
- Production	1 547 140	
- Distribution	181 536 278	
Caducité et provision pour renouvellement	418 390 064	407 667 735
- Production	91 569 746	
- Distribution	326 820 318	
Autres provisions	6 215 627	5 563 998
- PIDR	6 215 627	5 563 998
- Autres provisions	-	-
Provision pour risques et charges	424 605 691	413 231 733
Compte courant du concessionnaire (emprunt)	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
- Emprunts	-	-
- Soldes créditeurs de banque	-	-
Clients - avances sur consommation	4 441 465	7 188 534
Fournisseurs	11 855 418	10 344 123
Dettes fiscales et sociales	17 925 605	14 934 858
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	326 138	4 669 581
Emprunts et dettes	34 548 626	37 137 096
TOTAL PASSIF	648 513 184	651 560 706

		Tubuai 2015			Tubuai 2016		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE							
P1	REVENU AUTORISE: Rémunération de la puissance maximale autorisée	93 327 360		93 327 360	93 585 345		93 585 345
	- UO UP1 : Pissance maximale majorée 2015	735		735	735,00		735
	- Forfait FP1 2016	126 976		126 976	127 327,00		127 327
	COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE	-76 228 255	-11 988	-76 240 243	-73 499 133	-1 237 714	-74 736 847
	par UO : Pissance maximale majorée	-103 712		-103 728	-99 999		-101 683
	- Maintenance	-19 596 032		-19 596 032	-20 983 617		-20 983 617
	- AC	-1 113 657		-1 113 657	-2 251 414		-2 251 414
	- ACE	-3 180 465		-3 180 465	-2 325 856		-2 325 856
	- MO	-15 301 910		-15 301 910	-16 406 347		-16 406 347
	- AUTRES						
	- Conduite et Fonctionnement	-2 502 676		-2 502 676	-2 856 600		-2 856 600
	- AC	-54 726		-54 726	-114 882		-114 882
	- ACE	-487 734		-487 734	-920 063		-920 063
- MO	-367 166		-367 166	-80 062		-80 062	
- AUTRES	-1 593 050		-1 593 050	-1 741 593		-1 741 593	
- Amortissement des actifs de concession	-18 688 666		-18 688 666	-16 247 347	-1 237 714	-17 485 061	
- Dot. Amortissement Technique	-9 464 311		-9 464 311	-5 061 183		-5 061 183	
- Dot. Amortissement Caducité	-8 986 951		-8 986 951	-9 136 864		-9 136 864	
- Dot. Provision pour Renouvellement	-237 404		-237 404	-151 518	-1 237 714	-1 389 232	
- Dot. Amort et Provisions exceptionnelles				-1 897 782		-1 897 782	
- Quote part des activités support affectées	-35 440 881	-11 988	-35 452 869	-33 411 569		-33 411 569	
- Fonctions supports	-27 783 868		-27 783 868	-26 797 365		-26 797 365	
- Frais de siège	-7 657 013	-11 988	-7 669 001	-6 614 204		-6 614 204	
MARGE AVANT IS	17 099 105	-11 988	17 087 117	20 086 212	-1 237 714	18 848 498	
P2	REVENU AUTORISE: Rémunération des autres charges de production	5 713 137		5 713 137	5 810 599		5 810 599
	- UO UP2 : kWh produits sortie de centrale 2015	2 640 082		2 640 082	2 678 930		2 678 930
	- Forfait FP2 2016	2,164		2,164	2,169		2,169
	COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS	-3 347 325	-526	-3 347 851	-9 522 630		-9 522 630
	par UO : kWh produits sortie de centrale	-1,268		-1,268	-3,555		-3,555
	- Maintenance	-1 597 396		-1 597 396	-6 668 232		-6 668 232
	- AC	-690 131		-690 131	-3 061 161		-3 061 161
	- ACE	-28 195		-28 195	-2 096 328		-2 096 328
	- MO	-879 070		-879 070	-1 510 743		-1 510 743
	- Quote part des activités support affectées	-1 749 929	-526	-1 750 455	-2 854 398		-2 854 398
- Fonctions supports	-1 413 695		-1 413 695	-2 447 648		-2 447 648	
- Frais de siège	-336 234	-526	-336 760	-406 750		-406 750	
Matières consommées	REVENU AUTORISE: Matières consommées	52 854 534		52 854 534	44 393 905		44 393 905
	Par kWh produits sortie de centrale	20,02		20,02	16,57		16,57
	- Consommations	-52 854 535		-52 854 535	-44 393 905		-44 393 905
	- Fioul	1 188 263		1 188 263			
	- Gasoil	-53 224 357		-53 224 357	-43 719 260		-43 719 260
- Huile	-818 441		-818 441	-674 645		-674 645	
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	60 000		60 000			
	- Coûts directs						
	- Quote part des activités support affectées				-117 869		-117 869
	- Fonctions supports				-117 869		-117 869
	MARGE AVANT IS	60 000		60 000	-117 869		-117 869
	PRODUIT SUR REVENTE ENERGIES						
	- Coûts sur revente energie						
	MARGE AVANT IS						
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	518 794		518 794	4 187 310		4 187 310
	- Coûts directs	-518 794		-518 794	-4 187 310		-4 187 310
- AC	-160 954		-160 954	-4 187 310		-4 187 310	
- ACE	-357 840		-357 840				
- Quote part des activités support affectées							
SYNTHESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE							
	TOTAL DES PRODUITS	152 473 826		152 473 826	147 977 159		147 977 159
	MARGE AVANT IS	19 524 918	-12 515	19 512 403	16 256 312	-1 237 714	15 018 598
	- I.S.	-11 384 051	7 297	-11 376 754	-8 633 109	657 303	-7 975 807
	MARGENETTE	8 140 867	-5 218	8 135 649	7 623 203	-580 411	7 042 792
	En % des produits	5%		5%	5%		5%
	En % des immos brutes				3%		2%

		Tubuai 2015			Tubuai 2016		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE							
GESTION DES RESEAUX	REVENU AUTORISE	36 594 837		36 594 837	36 700 985		36 700 985
	- UO UD2 : longueur des reseaux (hors branchement) 2015	98		98	98		98
	- Forfait FD2 2016	374 594		374 594	375 235		375 235
	COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-33 138 124	190 722	-32 947 402	-41 346 523		-41 346 523
	par UO : longueur des reseaux (hors branchement)	-339 210		-337 258	-422 732		-422 732
	- Maintenance	-4 748 581		-4 748 581	-7 722 688		-7 722 688
	- AC	2 329 918		2 329 918	-282 813		-282 813
	- ACE	-3 300 518		-3 300 518	-3 788 087		-3 788 087
	- MO	-3 777 981		-3 777 981	-3 651 788		-3 651 788
	- AUTRES						
	- Conduite et Fonctionnement	-1 628 389		-1 628 389	-1 498 808		-1 498 808
	- AC						
	- ACE	-313 734		-313 734	-312 104		-312 104
	- MO				-22 641		-22 641
	- AUTRES	-1 314 655		-1 314 655	-1 164 063		-1 164 063
	- Amortissement des actifs de concession	-16 808 779	176 225	-16 632 554	-21 157 523		-21 157 523
	- Dot. Amortissement Technique	-6 098 709		-6 098 709	-5 932 161		-5 932 161
- Dot. Amortissement Caducité	-5 238 886		-5 238 886	-5 285 188		-5 285 188	
- Dot. Provision pour Renouvellement	-5 454 604		-5 454 604	-9 940 174		-9 940 174	
- Dot. Amort et Provisions exceptionnelles	-16 580	176 225	159 645				
- Quote part des activités support affectées	-9 952 375	14 497	-9 937 878	-10 967 504		-10 967 504	
- Fonctions supports	-6 623 701		-6 623 701	-5 469 692		-5 469 692	
- Frais de siège	-3 328 674	14 497	-3 314 177	-5 497 812		-5 497 812	
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG...	1 825 848		1 825 848	1 847 325		1 847 325
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	5 622 224		5 622 224	1 422 838		1 422 838
	- Coûts directs	-5 541 948		-5 541 948	-1 061 545		-1 061 545
	- AC	-3 484 134		-3 484 134	-559 399		-559 399
	- ACE	-1 951 354		-1 951 354			
	- MO	-827 089		-827 089	-937 934		-937 934
	- AUTRES	720 629		720 629	435 788		435 788
	- Quote part des activités support affectées	-2 743 024		-2 743 024	-2 291 951		-2 291 951
	- Fonctions supports	-2 480 384		-2 480 384	-1 925 928		-1 925 928
	- Frais de siège	-262 640		-262 640	-366 023		-366 023
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	12 012 243		12 012 243	4 077 162		4 077 162
	- Coûts directs	-14 202 828		-14 202 828	-2 368 214		-2 368 214
	- AC	-8 160 193		-8 160 193	-1 336 291		-1 336 291
- ACE	-4 270 107		-4 270 107	-134 048		-134 048	
- MO	-1 051 899		-1 051 899	-897 875		-897 875	
- AUTRES	-720 629		-720 629				
- Quote part des activités support affectées	-1 721 676		-1 721 676	-1 948 692		-1 948 692	
SYNTHESE ACTIVITE DISTRIBUTION							
TOTAL DES PRODUITS	56 055 152		56 055 152	44 048 310		44 048 310	
MARGE AVANT IS	-1 292 449	190 722	-1 101 726	-4 968 615		-4 968 615	
- I.S.	753 565	-111 201	642 364	2 638 643		2 638 643	
- IS report déficitaire 2016							
MARGENETTE	-538 883	79 521	-459 362	-2 329 972		-2 329 972	
En % des produits	-1%		-1%	-5%		-5%	
En % des immos brutes				0%		0%	

		Tubuai 2015			Tubuai 2016		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
FOURNITURE D'ELECTRICITE							
ACHAT AUX PRODUCTEURS	REVENU AUTORISE et redevance solaire	152 523 587		152 523 587	145 903 645		145 903 645
	- Achat d'électricité d'origine thermique	151 895 032		151 895 032	143 789 849		143 789 849
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique						
	- Achat d'électricité d'origine solaire	628 555		628 555	2 113 796		2 113 796
	COUTS D'ACHAT	-152 523 587		-152 523 587	-145 903 645		-145 903 645
	- Achat d'électricité d'origine thermique	-151 895 032		-151 895 032	-143 789 849		-143 789 849
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique Marama Nui						
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique CHPP						
	- Achat d'électricité d'origine solaire	-628 555		-628 555	-2 113 796		-2 113 796
	GESTION ADMINISTRATIVE				-8 104		-8 104
- Produits de la Redevance solaire				62 430		62 430	
- Coûts de Fonctionnement							
- AC							
- ACE							
- MO							
- AUTRES							
- Quote part des activités support affectées							
- Fonctions supports				-70 534		-70 534	
- Frais de siège				-64 139		-64 139	
				-6 395		-6 395	
ETUDES & RACCORDEMENTS SOLAIRES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	4 345 711		4 345 711	4 622 521		4 622 521
	- Coûts directs	-3 960 708		-3 960 708	-3 866 088		-3 866 088
	- AC	-49 478		-49 478			
	- ACE	-3 104 874		-3 104 874			
	- MO	-806 356		-806 356			
	- AUTRES				-3 866 088		-3 866 088
	- Quote part des activités support affectées	-888 775		-888 775	-65 176		-65 176
	- Fonctions supports	-632 718		-632 718			
	- Frais de siège	-256 057		-256 057	-65 176		-65 176
GESTION DE CLIENTELE	REVENU AUTORISE	13 297 160		13 297 160	13 704 596		13 704 596
	- UO UC : Nombre d'abonnés 2015	802		802	823		823
	- Forfait FC 2016	16 580		16 580	16 652		16 652
	PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE	485 932		485 932	538 666		538 666
	- Frais de relance	311 610		311 610	361 824		361 824
	- Frais de perception de taxe	174 322		174 322	176 842		176 842
	COUT DEL'INTERFACE CLIENTELE	-12 604 980	-1 982	-12 606 963	-11 647 936	-170 844	-11 818 780
	par UO : Nombre d'abonnés	-15 717		-15 719	-14 153		-14 361
	- Affranchissements	-1 115 549		-1 115 549	-1 122 856		-1 122 856
	- Fonctionnement	-6 373 880		-6 373 880	-6 318 803	-170 844	-6 489 647
- AC	-7 120		-7 120	-10 756		-10 756	
- ACE	-584 860		-584 860	-491 070		-491 070	
- MO	-5 850 292		-5 850 292	-5 840 954		-5 840 954	
- AUTRES	68 392		68 392	23 977	-170 844	-146 867	
- Quote part des activités support affectées	-5 115 551	-1 982	-5 117 534	-4 206 277		-4 206 277	
- Fonctions supports	-3 849 400		-3 849 400	-3 270 944		-3 270 944	
- Frais de siège	-1 266 151	-1 982	-1 268 134	-935 333		-935 333	
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	252 852		252 852	210 000		210 000
	- Autres						
	- Frais de coupure	252 852		252 852	210 000		210 000
	- Coûts directs	-63 723		-63 723	-147 497		-147 497
	- AC						
	- ACE						
	- MO	-63 723		-63 723	-147 497		-147 497
	- AUTRES						
	- Quote part des activités support affectées	-137 363		-137 363	-338 063		-338 063
	- Fonctions supports	-117 128		-117 128	-338 063		-338 063
- Frais de siège	-20 235		-20 235				
SYNTHESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE							
TOTAL DES PRODUITS	170 905 242		170 905 242	164 979 428		164 979 428	
MARGE AVANT IS	726 106	-1 982	724 124	3 002 919	-170 844	2 832 075	
- I.S.	-423 358	1 156	-422 202	-1 594 736	90 729	-1 504 007	
- IS report déficitaire 2016							
MARGE NETTE	302 748	-827	301 922	1 408 183	-80 115	1 328 068	
En % des produits	0%		0%	1%		1%	

		Tubuai 2015			Tubuai 2016		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PARTAGE DES GAINS DE RENDEMENTS							
PGR	Tarif public combustible 2015						
	REVENU AUTORISE Rendement de production				399 905		399 905
	- Rendement de référence						
	- Rendement 2016						
	- kWh produits 2016						
- Economie réalisée en litre de combustibles							
REVENU AUTORISE Rendement de distribution					100 294		100 294
- Rendement de référence							
- Rendement							
- kWh fournis aux client finaux 2016							
- Economie réalisée en litre de combustibles							
RESULTAT FINANCIER							
REVENU AUTORISE		167 164		167 164	-558 335		-558 335
- Intérêts sur emprunts bancaires							
- Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché		-167 164		-167 164	271 441		271 441
- Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière					286 894		286 894
MARGE AVANT IS							
TOTAL CONCESSION							
TOTAL DES PRODUITS		227 706 352		227 706 352	213 156 912		213 156 912
TOTAL DES CHARGES		-208 747 776		-208 571 551	-198 366 097	-1 408 558	-199 774 655
MARGE AVANT IS		18 958 576	176 225	19 134 801	14 790 815	-1 408 558	13 382 257
- I.S.		-11 053 843	-102 748	-11 156 592	-7 854 840	748 032	-7 106 808
MARGENETTE		7 904 732	73 477	7 978 209	6 935 975	-660 526	6 275 449
En % des produits		3,5%		3,5%	3,3%		2,9%
En % des immos brutes					0,8%		0,7%

3.1) – Commentaires sur les états financiers

Des éléments non récurrents sur 2016 ont été constatés :

- **Production**
 - 1,2 MF d'impact négatif de provision pour renouvellement suite à la revue des valeurs de renouvellement des groupes

Une variation entre 2015 et 2016, d'éléments récurrents a été constatée :

- **Production**
 - 5MF d'impact négatif du fait de la hausse des couts de maintenance des moteurs
- **Distribution**
 - 4,5 MF d'impact négatif de provision pour renouvellement liés à un complément d'amortissements techniques sur les biens sortis non-complètement amortis
 - 3 MF d'impact négatif de cout de maintenance de distribution

4 - Revenu autorisé et chiffre d'affaires

L'avenant 17 du 29 décembre 2015 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

4.1) – Revenu autorisé

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de deux éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE) et les « Coûts d'Énergie » (CE).

$$\text{Revenu Autorisé} = \text{RE} + \text{CE}$$

4.1.1) – Revenu d'Exploitation (RE)

La composante RE est calculée par application de forfaits annuels multipliés par des unités d'œuvres, lesquelles sont représentatives du service rendu.

À titre d'intéressement à la bonne gestion, la rémunération du concessionnaire intègre :

- un terme RF au titre de la surperformance des placements des excédents de trésorerie
- un terme PGR au titre de l'amélioration des rendements

$$\text{RE} = \text{C} + \text{D} + \text{P} + \text{RF} + \text{PGR}$$

Correction faite des estimations de l'avenant 17b, ces variations par rapport à 2015 sont :

	nb UO			Forfaits av					Revenu de		
	exercice N-1	exercice N	variation en % / N-1	Forfait 2015	17b	réguls	Forfait 2016	variation en % / N-1	l'exploitatio n exercice N-1	Revenu de l'exploitatio n exercice N	variation en % / N-1
Activité de production											
puissance maximale majorée	735	735		126 976	127 327	0	127 327	0,3%	93 327 360	93 585 345	0,3%
nb de kWh produits	2 640 082	2 678 930	1,5%	2,164	2,169	0,000	2,169	0,2%	5 713 137	5 810 599	1,7%
Activité de dispatching											
nb de km de réseaux HTA											
Activité de distribution											
nb de km de réseaux (hors branchem	97,692	97,808	0,1%	374 594	375 235	0	375 235	0,2%	36 594 837	36 700 985	0,3%
Activité de fourniture											
nb de clients (abonnements)	802	823	2,6%	16 580	16 652	0	16 652	0,4%	13 297 160	13 704 596	3,1%
RE - "Forfaits"									148 932 494	149 801 525	0,6%
Résultat financier									167 164	-558 335	-434,0%
Partage des gains de rendement										500 199	
RE (Revenu de l'exploitation)									149 099 659	149 743 389	0,4%

4.1.2) – Coûts d'Énergie (CE)

La composante CE correspond aux dépenses réelles liées à l'énergie, engagées par le Concessionnaire à savoir trois postes de charge :

$$\text{CE} = \text{CUHPTF} + \text{E} + \text{T}$$

- ➔ CUHPTF = valeur des combustibles (fioul, gazole, biocarburants), des huiles et des produits de traitement des fumées consommés pour la production thermique du Concessionnaire
- ➔ E = valeur de l'énergie électrique achetée, et de l'électricité d'origine renouvelable produite par le Concessionnaire.
- ➔ T = montant des redevances payées au concessionnaire de transport.

TUBUAI
CE : CUHPTF + E + T

		2015			2016		
		l/kwh	Prix	Coût	l/kwh	Prix	Coût
carburant : GO	C	740 661	70,26	52 036 093	744 227	58,74	43 719 259
carburant : Fuel	C						
urée	U						
huiles	H	2 496	327,90	818 441	2 176	310,04	674 646
Énergie achetée Hydr	E						
Énergie achetée Solair	E	17 328	36,27	628 555	79 740	26,51	2 113 796
prod ENR EDT							
transport	T						
CE Total		53 483 089			46 507 701		

Coût unitaire des combustibles

	Prix publié Gazole Iles	Arrêté CM
Acpt du 12/2014	79,137	Arrêté 1747 CM du 26/11/2014
Acpt du 04/2015	71,238	Arrêté 278 CM du 13 mars 2015 Arrêté 344 CM du 25 mars 2015
Acpt du 08/2015	71,238	Arrêté 972 CM du 23 juillet 2015 Arrêté 344 CM du 25 mars 2015
Acpt du 03/2016	47,506	Arrêté 190 CM du 25 février 2016 Arrêté 188 CM du 25 février 2016
Acpt du 04/2016	50,477	Arrêté 309 CM du 23 mars 2016
Acpt du 05/2016	54,684	Arrêté 457 CM du 21 avril 2016 Arrêté 455 CM du 21 avril 2016
Acpt du 06/2016	55,334	Arrêté 650 CM du 25 mai 2016
Acpt du 07/2016	60,173	Arrêté 814 CM du 22 juin 2016 Arrêté 812 CM du 22 juin 2016
Acpt du 08/2016	61,897	Arrêté 972 CM du 20 juillet 2016
Acpt du 09/2016	60,445	Arrêté 1213 CM du 24 août 2016 Arrêté 1212 CM du 24 août 2016
Acpt du 10/2016	59,583	Arrêté 1405 CM du 22 septembre 2016 Arrêté 1403 CM du 22 septembre 2016
Acpt du 12/2016	64,553	Arrêté 1913 CM du 23 novembre 2016 Arrêté 1911 CM du 23 novembre 2016

4.2) – Revenu autorisé et chiffre d'affaires

- Le revenu autorisé 2015 a été fixé concession par concession en répartissant le chiffre d'affaires contractuel 2015 du concessionnaire pour l'ensemble de ses concessions au prorata des charges de chaque activité dans chaque concession.
Sur une concession donnée la différence entre le Revenu Autorisé du concessionnaire et le Chiffre d'Affaires facturés aux clients correspond à *la péréquation*.
- A compter du 1^{er} mars 2016, et jusqu'à l'entrée en vigueur d'un dispositif réglementaire de péréquation et de solidarité tarifaire de l'électricité sur tout le territoire de la Polynésie française, tel

que visé en préambule de l'avenant 17b, les tarifs de l'électricité sont établis de sorte à couvrir le revenu autorisé du concessionnaire sur l'ensemble de ses concessions actuelles.

- Sur une concession donnée la différence entre le Revenu Autorisé du concessionnaire et les facturations adressées aux clients correspond à *la péréquation*.
- Sur l'ensemble des concessions ou la péréquation est nulle, l'écart existant entre les facturations adressées aux clients et le revenu autorisé est pris en compte dans les tarifs de la période suivante ; cet écart n'est donc pas intégré au chiffre d'affaires du concessionnaire, il est comptabilisé en produits constatés d'avance ou facture à établir selon qu'il soit positif ou négatif.

Rappel des exercices précédents		Tubuai			
		2 016	2 015	2 014	2 013
	CA ENERGIE	90 306 489	91 391 821	93 971 071	93 755 913
	Péréquation	105 944 601	111 190 927	110 500 767	96 676 096
	Revenu autorisé	196 251 090	202 582 748	0	0
	MARGE NETTE	6 275 449	7 978 209	1 793 881	3 252 651

4 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

1. Variation du patrimoine immobilier
2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
3. Suivi du programme contractuel d'investissements
4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année
5. Dépenses d'Améliorant réalisées dans l'année
6. Plan de Renouvellement

1. Variation du patrimoine immobilier

	2015	Transfert (*)	Acquisition	Cession	2016
Production	290 379 561	0	4 187 310	-4 187 310	290 379 561 (1)
Distribution	603 936 567	0	13 152 831	-7 361 021	609 728 377 (2)
Total	894 316 128	0	17 340 141	-11 548 331	900 107 938

(1) dont 4 MF Filières

(2) dont 6 MF Interrupteurs, 4 MF Réseaux et 3 MF Comptages

Le total des acquisitions sur l'exercice 2016 s'élèvent à 17,3 MF dont :

- 4,1 MF pour la production :
 - 4,1 MF pour la sécurité.

- 13,1 MF pour la distribution :
 - 2,7 MF pour le branchement et comptage,
 - 4,4 MF pour le réseau aérien,
 - 6,0 MF d'interrupteurs aériens
 -

Le total des cessions sur l'exercice 2016 s'élèvent à 11,5 MF dont :

- 4,1 MF pour la production :
 - 4,1 MF pour la sécurité.

- 7,3 MF pour la distribution :
 - 0,9 MF pour le branchement et comptage,
 - 6,4 MF pour le réseau aérien.

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 0,9 MF contre 9,0 MF fin 2015 soit une baisse de 8,1 MF.

2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Composants	Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
										AT	PR	Caducité
AN CONST CONCEDANT TUBUAI	01/01/1991	420	35	01/01/2026	6 574 746	-	5 027 606	-	-	-	-	-
A.N CONSTRUCTION TUBUAI	01/01/1999	420	35	01/01/2034	91 103 975	-	47 120 603	-	-	-	-	-
BATIMENT CENTRALE TUBUAI	09/06/2006	331	27,58	09/01/2034	2 327 390	-	891 114	-	-	-	-	-
HANGAR DE STOCKAGE TUBUAI	01/07/2013	246	20,5	01/01/2034	8 047 780	-	1 374 012	-	-	-	-	-
ABRI NACELLE CENT. TUBUAI	01/07/2013	246	20,5	01/01/2034	4 148 942	-	708 355	-	-	-	-	-
ABRIS TOURETS CENT.TUBUAI	01/07/2013	246	20,5	01/01/2034	2 074 471	-	354 179	-	-	-	-	-
RENFORCMT.CENTRALE TUBUAI	01/02/2009	299	24,91	01/01/2034	445 320	-	141 487	-	-	-	-	-
AMENAG BUREAU CENT.TUBUAI	01/07/2013	246	20,5	01/01/2034	5 592 770	-	954 863	-	-	-	-	-
ARMOIRE SECURITE TUBUAI	01/08/2013	245	20,41	01/01/2034	393 442	-	65 842	-	-	-	-	-
AMENAG CENTRALE TUBUAI	01/09/2013	244	20,33	01/01/2034	8 544 963	-	1 400 813	-	-	-	-	-
MOTEUR FG WILSON P400 TUB	01/02/2009	84	7	01/02/2016	5 761 616	5 761 616	-	632 884	-	83 289	462 575	-
MOTEUR FG WILSON P400 TUB	01/02/2009	84	7	01/02/2016	5 761 616	5 761 616	-	632 884	-	83 289	462 575	-
MOTEUR FG WILSON P400 TUB	15/11/2013	84	7	15/11/2020	6 115 169	2 732 413	-	143 070	-	873 596	136 524	-
MOTEUR FG WILSON P400 TUB	15/11/2013	84	7	15/11/2020	6 115 169	2 732 413	-	143 070	-	873 596	136 524	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	01/02/2009	84	7	01/02/2016	2 514 991	2 514 991	-	276 259	-	36 356	201 918	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	01/02/2009	84	7	01/02/2016	2 514 991	2 514 991	-	276 259	-	36 356	201 918	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	15/11/2013	84	7	15/11/2020	2 669 320	1 192 720	-	62 452	-	381 332	59 594	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	15/11/2013	84	7	15/11/2020	2 669 320	1 192 720	-	62 452	-	381 332	59 594	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	01/02/2009	84	7	01/02/2016	5 394 444	5 394 444	-	-	-	77 981	(159 455)	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	01/02/2009	84	7	01/02/2016	5 394 444	5 394 444	-	-	-	77 981	(159 455)	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	15/11/2013	84	7	15/11/2020	6 109 376	2 729 825	-	-	-	872 768	(6 540)	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	15/11/2013	84	7	15/11/2020	6 109 376	2 729 825	-	-	-	872 768	(6 540)	-
FILIERE TUBUAI	01/01/1999	300	25	01/01/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTALL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	25	09/06/2031	342 663	-	144 756	-	-	-	-	-
RENFORCMT CENTRALE TUBUAI	01/02/2009	299	24,91	01/01/2034	493 720	-	156 869	-	-	-	-	-
F&P RESEAU GO/HUILE IR3	01/02/2012	263	21,91	01/01/2034	3 984 733	-	893 914	-	-	-	-	-
REFECTION CIRCUIT GASOIL	01/08/2013	245	20,41	01/01/2034	6 660 176	-	1 114 561	-	-	-	-	-
PASSERELLE ACCES CUVES GO	01/08/2013	245	20,41	01/01/2034	2 268 591	-	379 643	-	-	-	-	-
INSTAL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	25	09/06/2031	284 761	-	120 295	-	-	-	-	-
RENFORCMT CENTR.TUBUAI	01/02/2009	299	24,91	01/01/2034	4 208 749	-	1 337 228	-	-	-	-	-
REEMPL TRANSFO 800KVA TUBU	13/08/2012	257	21,41	13/01/2034	1 874 507	-	383 655	-	-	-	-	-
COFFRETS COMPTAGES TUBUAI	01/09/2013	244	20,33	01/01/2034	948 476	-	155 487	-	-	-	-	-
FIL ENER-TABLEAU HTA TUBU	01/09/2013	244	20,33	01/01/2034	18 050 115	-	2 959 037	-	-	-	-	-
AUTOMATISAT*/SUPERVIS*TUB	01/06/2014	235	19,58	01/01/2034	3 668 968	-	483 992	-	-	-	-	-
FILIERE NRI FOURN BLOC24V	01/02/2015	227	18,91	01/01/2034	160 954	-	16 309	-	-	-	-	-
ETUDES DDAE CENTR.TUBUAI	01/10/2009	291	24,25	01/01/2034	1 562 515	-	467 145	-	-	-	-	-
FIL ENVY BAC SEREP TUBUAI	01/07/2013	246	20,5	01/01/2034	2 855 430	-	487 512	-	-	-	-	-
ENS DESHUILAGE TUBUAI	01/01/2015	228	19	01/01/2034	4 336 445	-	456 468	-	-	-	-	-
PROTECTION INCENDIE TUBUA	01/01/2003	300	25	01/01/2028	7 460 299	4 177 766	-	-	-	298 412	-	-
EXTENS*EXTINCT*INCENDIE	01/01/2009	300	25	01/01/2034	959 702	-	307 104	-	-	-	-	-
RENF.SECU.INCENDIE TUBUAI	01/10/2010	279	23,25	01/01/2034	8 457 773	-	2 273 594	-	-	-	-	-
INST EVENTS CENT TUBUAI	01/03/2012	262	21,83	01/01/2034	214 926	-	47 579	-	-	-	-	-
FIL SECU-TABLEAU HTA TUBU	01/09/2013	244	20,33	01/01/2034	2 196 167	-	360 027	-	-	-	-	-
RENOUV STATION INCENDIE	01/09/2016	208	17,33	01/01/2034	4 187 310	-	80 525	-	-	-	-	-
INSTAL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	25	09/06/2031	2 157 275	-	911 329	-	-	-	-	-
CESSION CENTRALE TUBUAI										2 009 909		
TOTAL PRODUCTION TUBUAI					290 379 561	44 829 784	71 575 903	2 229 330	155 888 713	6 958 965	1 389 232	9 136 864

Composants	Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
										AT	PR	Caducité
POSTE T1002 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	35	06/01/2047	754 231	-	131 578	-	-	-	-	-
POSTE T3021 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	35	06/01/2047	754 231	-	131 578	-	-	-	-	-
POSTE T1012 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	35	06/01/2047	754 231	-	131 578	-	-	-	-	-
POSTE T1042 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	35	06/01/2047	754 231	-	131 578	-	-	-	-	-
AUT.COMP T1002 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	3 223 435	-	642 895	-	-	-	-	-
AUT.COMP T3021 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	3 223 435	-	642 895	-	-	-	-	-
AUT.COMP T1012 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	3 520 991	-	702 244	-	-	-	-	-
AUT.COMP T1042 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	3 367 099	-	671 549	-	-	-	-	-
AUT.COMP T1021 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	1 704 074	-	339 868	-	-	-	-	-
AUT.COMP T1032 CONCED TUB	06/01/2012	300	25	06/01/2037	1 704 074	-	339 868	-	-	-	-	-
TRANSFO T1001 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	2 367 824	-	472 250	-	-	-	-	-
TRANSFO T3011 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	2 367 824	-	472 250	-	-	-	-	-
TRANSFO T1002 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	577 963	-	115 272	-	-	-	-	-
TRANSFO T3021 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	893 038	-	178 112	-	-	-	-	-
TRANSFO T1012 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	736 723	-	146 936	-	-	-	-	-
TRANSFO T1042 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	577 963	-	115 272	-	-	-	-	-
TRANSFO T1021 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	893 038	-	178 112	-	-	-	-	-
TRANSFO T1032 CONCED TUBU	06/01/2012	300	25	06/01/2037	577 963	-	115 272	-	-	-	-	-
TRANSFO T1061 RTE TRAVER-	01/07/2015	300	25	01/07/2040	1 685 263	-	101 116	-	-	-	-	-
TRANSFO TUBUAI 97	01/01/1997	300	25	01/01/2022	353 056	306 006	-	154 630	-	9 410	10 084	-
TRANSFO TUBUAI 2003	01/01/2003	300	25	01/01/2028	656 287	367 520	-	171 145	-	26 251	13 165	-
REEMPL TRANSFOS H61 TUBUAI	06/06/2005	300	25	06/06/2030	3 512 870	1 625 680	-	736 152	-	140 515	63 629	-
TRANSFO POSTE CP DP TUBUA	01/07/2006	300	25	01/07/2031	21 777	-	9 146	-	-	-	-	-
POSTE DP H61 TUBUAI	10/07/2006	300	25	10/07/2031	2 108 638	-	883 520	-	-	-	-	-
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	25	01/01/2032	297 664	-	119 066	-	-	-	-	-
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	25	01/01/2032	346 204	-	138 480	-	-	-	-	-
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	25	01/01/2032	587 145	-	234 860	-	-	-	-	-
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	25	01/01/2032	5 408 378	-	2 163 350	-	-	-	-	-
TRANSFO T4110 MAHU TUBUAI	01/01/2011	300	25	01/01/2036	1 043 525	-	250 446	-	-	-	-	-
TRANSFO T3031 TEMPLE TUB	01/02/2011	300	25	01/02/2036	668 666	-	158 253	-	-	-	-	-
POSTE TUBUAI 95	01/01/1995	300	25	01/01/2020	14 815	13 037	-	6 314	-	592	303	-
POSTE TUBUAI 96	01/01/1996	300	25	01/01/2021	54 572	45 842	-	22 345	-	2 183	1 128	-
POSTE TUBUAI 97	01/01/1997	300	25	01/01/2022	1 094	876	-	427	-	43	23	-
POSTE TUBUAI 2000	01/01/2000	300	25	01/01/2025	57 483	39 087	-	18 835	-	2 299	1 182	-
POSTE H61 TUBUAI 2004	01/12/2004	300	25	01/12/2029	1 912 850	924 544	-	416 942	-	76 514	34 506	-
POSTE DP TUBUAI 2008	01/07/2008	300	25	01/07/2033	1 866 146	-	634 491	-	-	-	-	-
CREAT POSTE T4110 TUBUAI	01/01/2011	300	25	01/01/2036	935 404	-	224 496	-	-	-	-	-
MEC H61 T3031 TEMPLE TUB	01/02/2011	300	25	01/02/2036	653 968	-	154 774	-	-	-	-	-
POSE IACM TUBUAI 2004	01/12/2004	180	15	01/12/2019	467 336	376 262	-	94 221	-	31 226	7 794	-
TELECOM IAT RESEAU TUBUAI	01/02/2011	180	15	01/02/2026	1 606 739	633 770	-	158 602	-	107 116	26 806	-
MEP IACM T102 PAR IAM TRA	01/02/2012	180	15	01/02/2027	2 098 784	687 935	-	172 157	-	139 919	35 015	-
IACM PAR IAM T412A TUBUAI	02/02/2016	180	15	02/02/2031	3 007 791	-	183 252	-	-	-	-	-
IACM PAR IAM T414A TUBUAI	02/02/2016	180	15	02/02/2031	3 007 791	-	183 252	-	-	-	-	-

Composants	Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
										AT	PR	Caducité
RES.AERIEN TUBUAI 92	01/01/1992	300	25	01/01/2017	4 446 516	4 446 516	-	746 863		177 861	31 894	
RESEAUX TUBUAI 1992	01/01/1992	300	25	01/01/2017	374 364	-	374 364	803 005		-	382 967	
RES.AERIEN TUBUAI 93	01/01/1993	300	25	01/01/2018	60 192 912	57 785 195	-	9 813 238		2 407 716	435 941	
RES.AERIEN TUBUAI 94	01/01/1994	300	25	01/01/2019	4 286 974	3 944 017	-	641 053		171 479	29 710	
RES.AERIEN TUBUAI 95	01/01/1995	300	25	01/01/2020	4 281 513	3 767 731	-	636 721		171 260	30 826	
RES.AERIEN TUBUAI 96	01/01/1996	300	25	01/01/2021	21 240 132	17 841 710	-	3 068 694		849 606	155 623	
RESEAUX TUBUAI 1996	01/01/1996	300	25	01/01/2021	1 667 485	-	1 400 687	1 467 949		-	122 330	
RES.AERIEN TUBUAI 97	01/01/1997	300	25	01/01/2022	11 192 658	8 954 125	-	1 535 985		447 706	81 824	
RESEAUX TUBUAI 1997	01/01/1997	300	25	01/01/2022	2 123 411	-	1 698 728	1 984 542		-	101 577	
RESEAUX TUBUAI 1997	01/01/1997	300	25	01/01/2022	10 313 922	-	8 402 969	9 639 398		-	493 384	
RES.AERIEN TUBUAI 98	01/01/1998	300	25	01/01/2023	12 063 617	9 168 350	-	1 928 009		482 545	108 079	
RESEAUX TUBUAI 1998	01/01/1998	300	25	01/01/2023	1 358 474	-	1 032 441	1 099 072		-	91 590	
RES.AERIEN TUBUAI 99	01/01/1999	300	25	01/01/2024	1 867 752	1 344 780	-	373 986		74 710	22 138	
RESEAUX TUBUAI 1999	01/01/1999	300	25	01/01/2024	1 692 177	-	1 218 366	1 546 403		-	89 286	
RES.AERIEN TUBUAI 2000	01/01/2000	300	25	01/01/2025	1 945 676	1 323 059	-	444 114		77 827	27 880	
RESEAUX TUBUAI 2000	01/01/2000	300	25	01/01/2025	1 137 230	-	778 278	1 022 892		-	63 035	
RES.AERIEN TUBUAI 2001	01/01/2001	300	25	01/01/2026	1 555 455	995 489	-	388 275		62 218	25 957	
RES.AERIEN TUBUAI 2002	01/01/2002	300	25	01/01/2027	683 550	410 130	-	194 941		27 342	13 943	
RESEAUX TUBUAI 2002	01/01/2002	300	25	01/01/2027	3 121 585	-	1 872 950	2 717 191		-	193 137	
RESEAUX TUBUAI 2002	01/01/2002	300	25	01/01/2027	130 792	-	79 337	113 846		-	8 093	
RES.AERIEN TUBUAI 2003	01/01/2003	300	25	01/01/2028	605 391	339 020	-	157 872		24 215	12 144	
RESEAUX TUBUAI 2003	01/01/2003	300	25	01/01/2028	2 655 630	-	1 487 149	2 130 986		-	163 922	
RESEAUX TUBUAI 2003	01/01/2003	300	25	01/01/2028	233 926	-	131 808	187 710		-	14 439	
RESEAU CP 41906 2004 TUB	01/07/2004	300	25	01/07/2029	161 566	80 785	-	36 437		6 463	2 915	
RESEAUX TUBUAI 2004	01/07/2004	300	25	01/07/2029	103 469	-	51 737	75 067		-	6 005	
RESEAUX TUBUAI 2004	01/07/2004	300	25	01/07/2029	1 293 275	-	646 637	938 287		-	75 063	
RESEAU BTA PUPURE TUBUAI	02/12/2004	300	25	02/12/2029	167 980	81 169	-	36 749		6 719	3 042	
EXT BONNET TUBUAI 2005	01/01/2005	300	25	01/01/2030	155 629	74 700	-	33 684		6 225	2 807	
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	25	01/06/2030	348 335	-	161 394	234 191		-	20 218	
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	25	01/06/2030	2 500 794	-	1 158 704	1 681 302		-	145 149	
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	25	01/06/2030	593 650	-	275 058	399 115		-	34 456	
RESEAUX CP 51906 2005TUBU	01/06/2005	300	25	01/06/2030	343 244	159 039	-	71 728		13 730	6 192	
RESEAUX TUBUAI 2006	01/07/2006	300	25	01/07/2031	280 565	-	117 839	-		-	-	
RESEAUX TUBUAI 2007	01/07/2007	300	25	01/07/2032	607 295	-	230 774	-		-	-	
RES AERIEN CP TUBUAI 2007	01/07/2007	300	25	01/07/2032	1 298 620	-	493 477	-		-	-	
RESEAUX TUBUAI 2007	01/07/2007	300	25	01/07/2032	31 653	-	12 027	-		-	-	
15% QUOTE PART EDT 2007	01/07/2007	300	25	01/07/2032	62 045	-	23 579	-		-	-	
EXT BTA QTIER TANPAU TUB	06/09/2007	300	25	06/09/2032	293 279	-	109 326	-		-	-	
RESEAUX CP TUBUAI 2008	01/07/2008	300	25	01/07/2033	12 162 786	-	4 135 346	-		-	-	
RESEAUX 2008 TIERS	01/07/2008	300	25	01/07/2033	2 202 791	-	748 951	-		-	-	
RENF.BTA MATAURA QTIER HA	01/01/2009	300	25	01/01/2034	1 029 004	-	329 280	-		-	-	
RESEAUX CP TUBUAI 2009	01/07/2009	300	25	01/07/2034	1 247 849	-	374 355	-		-	-	
RESEAUX 2009 CONCEDANT	01/12/2009	300	25	01/12/2034	121 064	-	34 303	-		-	-	
RESEAUX 2009 TIERS	01/12/2009	300	25	01/12/2034	1 878 167	-	532 150	-		-	-	
RESEAUX CP TUBUAI 2010	01/07/2010	300	25	01/07/2035	4 173 995	-	1 085 240	-		-	-	

Composants	Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
										AT	PR	Caducité
RESEAUX CP TUBUAI 2010	01/07/2010	300	25	01/07/2035	4 173 995	-	1 085 240	-	-	-	-	-
RESEAUX 2010 TIERS TUBUAI	01/07/2010	300	25	01/07/2035	2 230 075	-	579 819	-	-	-	-	-
RESEAUX 2010 CONCED TUBUA	01/07/2010	300	25	01/07/2035	239 285	-	62 212	-	-	-	-	-
MEC HT/BTA TEMPLE TUBUAI	01/02/2011	300	25	01/02/2036	65 195 458	-	15 429 590	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2011	01/07/2011	300	25	01/07/2036	2 127 693	-	468 094	-	-	-	-	-
RESEAUX 2011 CONCED TUBUA	01/07/2011	300	25	01/07/2036	52 915	-	11 643	-	-	-	-	-
RESEAUX 2011 TIERS TUBUAI	01/07/2011	300	25	01/07/2036	1 010 867	-	222 392	-	-	-	-	-
EXT 14A1 QT TEINAURI TUB	01/01/2012	300	25	01/01/2037	892 588	-	178 518	-	-	-	-	-
RES AERIENS CONCED TUBUAI	06/01/2012	300	25	06/01/2037	43 027 463	-	8 581 589	-	-	-	-	-
EXT 14A1 QT NAHEI TUBUAI	18/06/2012	300	25	18/06/2037	1 160 240	-	210 521	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2012	01/07/2012	300	25	01/07/2037	44 198 103	-	7 955 658	-	-	-	-	-
RESEAUX 2012 CONCED TUBUA	01/07/2012	300	25	01/07/2037	684 652	-	123 237	-	-	-	-	-
RESEAUX 2012 TIERS TUBUAI	01/07/2012	300	25	01/07/2037	33 909	-	6 102	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2013	01/07/2013	300	25	01/07/2038	4 724 580	-	661 441	-	-	-	-	-
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	300	25	01/07/2038	362 823	-	50 795	-	-	-	-	-
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	300	25	01/07/2038	11 866 331	-	1 661 286	-	-	-	-	-
RESEAUX 2013 TIERS TUBUAI	01/07/2013	300	25	01/07/2038	624 435	-	87 420	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2013	01/07/2013	300	25	01/07/2038	448 404	-	62 776	-	-	-	-	-
ART 14A/321/CT/2012/SEC/D	01/01/2014	300	25	01/01/2039	135 614	-	16 275	-	-	-	-	-
ART14A/207/CT/2014/RAA/DR	24/04/2014	300	25	24/04/2039	411 012	-	44 161	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2014	01/07/2014	300	25	01/07/2039	2 207 868	-	220 787	-	-	-	-	-
RESEAUX 2014 CONCED TUBUA	01/07/2014	300	25	01/07/2039	109 296	-	10 930	-	-	-	-	-
RESEAUX 2014 TIERS TUBUAI	01/07/2014	300	25	01/07/2039	177 421	-	17 742	-	-	-	-	-
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	01/07/2014	300	25	01/07/2039	10 207 152	-	1 020 715	-	-	-	-	-
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	01/07/2014	300	25	01/07/2039	17 589 546	-	1 758 955	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2014	01/07/2014	300	25	01/07/2039	197 846	-	19 785	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2015	01/07/2015	300	25	01/07/2040	2 161 938	-	129 717	-	-	-	-	-
RESEAUX 2015 CONCED TUB	01/07/2015	300	25	01/07/2040	48 389	-	2 904	-	-	-	-	-
RESEAUX 2015 TIERS TUB	01/07/2015	300	25	01/07/2040	507 548	-	30 453	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2016	01/07/2016	300	25	01/07/2041	4 399 142	-	87 983	-	-	-	-	-
EXT BTA ALEX TAUTU TUBUAI	01/08/2005	420	35	01/08/2040	243 440	-	79 406	-	-	-	-	-
EXT.BTS QTIER YIENG KOW	01/07/2010	420	35	01/07/2045	247 002	-	45 871	-	-	-	-	-
MEC BTS QT THIEN TUBUAI	01/01/2011	420	35	01/01/2046	3 239 731	-	555 384	-	-	-	-	-
MEC HT/BTS TEMPLE TUBUAI	01/02/2011	420	35	01/02/2046	2 556 100	-	432 101	-	-	-	-	-
RESEAUX SOUT CONCED TUBUA	06/01/2012	420	35	06/01/2047	47 852 687	-	6 817 110	-	-	-	-	-
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	420	35	01/07/2048	4 354 016	-	435 400	-	-	-	-	-
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	420	35	01/07/2048	1 256 943	-	125 695	-	-	-	-	-
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2014	420	35	01/07/2049	896 163	-	64 012	-	-	-	-	-
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2014	420	35	01/07/2049	6 089 519	-	434 965	-	-	-	-	-

Composants	Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
										AT	PR	Caducité
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2014	420	35	01/07/2049	760 544	-	54 325	-	-	-	-	-
MEC RES HT/BTS AEROP TUBU	11/09/2014	420	35	11/09/2049	9 600 153	-	632 391	-	-	-	-	-
ART14A/441/CT/2014/RAA/DR	11/09/2014	420	35	11/09/2049	343 916	-	22 654	-	-	-	-	-
RESEAUX CP TUBUAI 2015	01/07/2015	420	35	01/07/2050	720 629	-	30 884	-	-	-	-	-
RSX SOUT TIERS TUB 2015	01/07/2015	420	35	01/07/2050	2 334 396	-	100 046	-	-	-	-	-
COMPTAGE TUBUAI 1990	01/01/1990	240	20	01/01/2010	4 184 365	-	4 184 365	7 004 227	-	-	693 488	-
COMPTAGE TUBUAI 1991	01/01/1991	240	20	01/01/2011	786 395	-	786 395	1 190 962	-	-	101 821	-
COMPTAGE TUBUAI 92	01/01/1992	240	20	01/01/2012	842 967	842 967	-	408 639	-	-	89 837	-
COMPTAGE TUBUAI 1992	01/01/1992	240	20	01/01/2012	2 453 381	-	2 453 381	3 642 689	-	-	261 463	-
COMPTAGE TUBUAI 93	01/01/1993	240	20	01/01/2013	685 757	685 757	-	319 322	-	-	58 109	-
COMPTAGE TUBUAI 1993	01/01/1993	240	20	01/01/2013	2 993 711	-	2 993 711	4 387 730	-	-	253 680	-
COMPTAGE TUBUAI 94	01/01/1994	240	20	01/01/2014	260 729	260 729	-	113 550	-	-	16 350	-
COMPTAGE TUBUAI 1994	01/01/1994	240	20	01/01/2014	1 617 204	-	1 617 204	2 321 504	-	-	101 410	-
COMPTAGE TUBUAI 95	01/01/1995	240	20	01/01/2015	776 431	776 431	-	328 198	-	-	32 408	-
COMPTAGE TUBUAI 1995	01/01/1995	240	20	01/01/2015	3 237 661	-	3 237 661	4 606 223	-	-	135 139	-
COMPTAGE TUBUAI 96	01/01/1996	241	20,08	01/02/2016	1 124 131	1 124 131	-	456 208	-	-	23 355	-
COMPTAGE TUBUAI 1996	01/01/1996	241	20,08	01/02/2016	2 166 758	-	2 166 758	3 046 096	-	-	45 016	-
COMPTAGE TUBUAI 97	01/01/1997	240	20	01/01/2017	396 420	396 420	-	152 645	-	19 821	8 145	-
COMPTAGE TUBUAI 1997	01/01/1997	240	20	01/01/2017	1 169 770	-	1 169 770	1 620 198	-	-	83 125	-
COMPTAGE TUBUAI 98	01/01/1998	240	20	01/01/2018	481 225	457 164	-	175 442	-	24 062	9 856	-
COMPTAGE TUBUAI 1998	01/01/1998	240	20	01/01/2018	3 783 904	-	3 594 708	4 970 462	-	-	270 459	-
COMPTAGE TUBUAI 99	01/01/1999	240	20	01/01/2019	682 504	614 253	-	234 919	-	34 126	13 942	-
COMPTAGE TUBUAI 1999	01/01/1999	240	20	01/01/2019	1 588 006	-	1 429 205	1 971 324	-	-	114 077	-
COMPTAGE TUBUAI 2000	01/01/2000	240	20	01/01/2020	107 379	91 273	-	34 780	-	5 369	2 188	-
COMPTAGE TUBUAI 2000	01/01/2000	240	20	01/01/2020	1 004 016	-	853 414	1 173 293	-	-	72 441	-
COMPTAGE TUBUAI 2001	01/01/2001	240	20	01/01/2021	62 028	49 622	-	18 706	-	3 102	1 253	-
COMPTAGE TUBUAI 2001	01/01/2001	240	20	01/01/2021	1 305 199	-	1 044 160	1 426 823	-	-	94 349	-
COMPTAGE TUBUAI 2002	01/01/2002	240	20	01/01/2022	358 874	269 156	-	101 041	-	17 943	7 233	-
COMPTAGE TUBUAI 2002	01/01/2002	240	20	01/01/2022	1 513 275	-	1 134 957	1 543 032	-	-	109 763	-
COMPTAGE TUBUAI 2003	01/01/2003	240	20	01/01/2023	1 132 103	-	792 470	1 065 188	-	-	81 938	-
POSE COMPTEUR 2004 TUBUAI	01/07/2004	240	20	01/07/2024	308 727	192 953	-	66 941	-	15 436	5 356	-
BRANCHEMENT TUBUAI 2004	01/07/2004	240	20	01/07/2024	1 397 854	-	873 660	1 176 757	-	-	94 140	-
POSE COMPTEURS TUBUAI 05	01/01/2005	240	20	01/01/2025	323 180	193 908	-	67 260	-	16 159	5 605	-
COMPATGE TUBUAI 2005	01/06/2005	240	20	01/06/2025	1 494 303	-	865 449	1 165 700	-	-	100 636	-
BRCHT TUBUAI 2006	01/07/2006	240	20	01/07/2026	1 172 108	-	615 356	828 841	-	-	78 938	-

Date de mise en service	Durée Amort / Mois	Durée Amort / An	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)	Dotation/Reprise Global		
									AT	PR	Caducité
01/07/2006	240	20	01/07/2026	601 809	315 949	-	109 610		30 090	10 439	
01/07/2007	240	20	01/07/2027	541 538	257 231	-	63 622		27 077	6 697	
01/07/2007	240	20	01/07/2027	1 504 032	-	714 416	791 142		-	83 279	
01/07/2008	240	20	01/07/2028	720 191	306 082	-	106 190		36 010	12 493	
01/07/2008	240	20	01/07/2028	1 410 111	-	599 298	807 211		-	94 966	
01/07/2009	240	20	01/07/2029	984 255	369 097	-	128 048		49 213	17 073	
01/12/2009	240	20	01/12/2029	1 647 004	-	583 313	785 654		-	110 915	
01/07/2010	240	20	01/07/2030	1 147 205	372 840	-	129 350		57 360	19 900	
01/07/2010	240	20	01/07/2030	1 595 669	-	518 592	698 509		-	107 463	
01/01/2011	240	20	01/01/2031	797 188	-	239 155	-		-	-	
01/07/2011	240	20	01/07/2031	1 887 079	-	518 947	-		-	-	
01/07/2012	240	20	01/07/2032	2 451 074	-	551 493	-		-	-	
01/07/2012	240	20	01/07/2032	1 754 433	-	394 749	-		-	-	
01/07/2013	240	20	01/07/2033	2 359 686	-	412 944	-		-	-	
01/07/2013	240	20	01/07/2033	2 169 104	-	379 593	-		-	-	
01/07/2014	240	20	01/07/2034	2 150 024	-	268 753	-		-	-	
01/07/2014	240	20	01/07/2034	1 071 315	-	133 915	-		-	-	
01/07/2015	240	20	01/07/2035	1 376 450	-	103 234	-		-	-	
01/07/2015	240	20	01/07/2035	1 211 527	-	90 864	-		-	-	
01/07/2016	240	20	01/07/2036	1 738 248	-	43 456	-		-	-	
01/07/2016	240	20	01/07/2036	999 859	-	24 996	-		-	-	
01/01/1999	300	25	01/01/2024	1 068 128	769 051	-	371 766		42 725	21 979	
01/01/2000	300	25	01/01/2025	249 440	169 620	-	81 730		9 978	5 128	
										3 295 121	
				609 728 377	124 251 008	125 028 949	97 792 607	269 818 732	5 932 161	9 940 174	5 285 188
				900 107 938	169 080 792	196 604 852	100 021 937	425 707 445	12 891 126	11 329 406	14 422 052

3. Suivi du programme contractuel d'investissements

Total distribution

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Valeur Brute
40	513470	REPL IACM À MAHU PMT2015 TUBUAI 4020151347	6 015 582
40	B5927	RENOUV RESEAUX HT AERIEN TAHITI & ILES	2 854 478
40	E4921	EQUIP. SUPPORTS RESEAUX HT&BT - ILES	978 241
40	E4903	RENOUVEL. RESEAUX ILES	566 423
40	E4900	NVX COMPTEURS/PREPAIEMENT ILES (COMPTAGE)	285 610
40	E4901	REN.BRCHT&PREPAIEMT ILES (COMPTAGE)	1 452 638
40		TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13	12 152 972
40		TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI	12 152 972

Total Production

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Valeur Brute
40	R40600	RENOUV STAT° INCENDIE NEW GENERAT° I40000	4 187 310
40		TOTAL PRODUCTION TUBUAI	4 187 310

4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année

3 MF ont été investies dans le renouvellement des immobilisations du domaine concédé

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Montant renouvellement
40	R40600	RENOUV STAT° INCENDIE NEW GENERAT° I40000	4 187 310
40		TOTAL PRODUCTION TUBUAI	4 187 310

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Montant renouvellement
40	513470	REEMPL IACM À MAHU PMT2015 TUBUAI 4020151347	6 015 582
40	B5927	RENOUV RESEAUX HT AERIEN TAHITI & ILES	2 854 478
40	E4921	EQUIP. SUPPORTS RESEAUX HT&BT - ILES	978 241
40	E4903	RENOUVEL. RESEAUX ILES	566 423
40	E4901	REN.BRCHT&PREPAIEMT ILES (COMPTAGE)	1 452 638
40		TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13	11 867 362
40		TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI	11 867 362

5. Dépenses d'améliorant réalisés dans l'année

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Montant améliorant
40	E4900	NVX COMPTEURS/PREPAIEMENT ILES (COMPTAGE)	285 610
40		TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI	285 610

Ets		N° Chantier	Libellé des chantiers	Valeur Brute
40	tiers	B6970	FOURN & POSE BRCHT TAHITI TAHITI & ILES	75 451
40	tiers	E4950	TVX DE BRANCHEMENT ILES	924 408
40			TOTAL FINANCEMENT CONCEDANT ET TIERS	999 859

6 - Plan de Renouvellement

Distribution

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CELLULES DISTRIBUTION	-	-	-	-	-	-	-
COMPTEURS	33 684 626	5 907 446	3 144 783	1 539 343	1 889 962	2 587 933	1 556 813
INTERRUPTEURS AERIENS	-	-	584 288	-	-	-	-
POSTE DP (ILES)	-	-	-	22 040	81 427	1 633	-
RESEAU AERIEN	5 996 384	70 442 092	4 987 446	5 010 714	26 888 587	27 736 513	16 288 706
TRANSFO (ILES)	-	-	-	-	-	558 105	-
TOTAL	39 681 010	76 349 538	8 716 517	6 572 097	28 859 976	30 884 184	17 845 519

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total à renouveler
CELLULES DISTRIBUTION	1 593 751	372 190	-	-	-	-	-	1 965 941
COMPTEURS	2 298 645	2 447 995	2 389 341	2 341 049	2 869 367	3 544 035	3 694 458	69 895 796
INTERRUPTEURS AERIENS	-	-	2 008 831	2 624 011	-	-	-	5 217 130
POSTE DP (ILES)	-	85 770	-	-	-	2 775 488	-	2 966 358
RESEAU AERIEN	4 568 116	4 139 999	2 177 348	5 861 247	5 177 512	2 505 181	5 719 417	187 499 262
TRANSFO (ILES)	-	-	-	-	972 242	-	5 103 589	6 633 936
TOTAL	8 460 512	7 045 954	6 575 520	10 826 307	9 019 121	8 824 704	14 517 464	274 178 423

Production :

	2017	2020	2024	Total à renouveler
ACCESSOIRES GROUPES	10 371 266	11 007 684		21 378 950
ALTERNATEUR GROUPE	5 582 500	5 925 062		11 507 562
AN FILIERES			10 776 122	10 776 122
BLOC MOTEUR GROUPE	12 789 000	13 573 780		26 362 780
TOTAL	28 742 766	30 506 526	10 776 122	70 025 414

**5 – ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE
PUBLIC**

1 - Etats des engagements à incidence financière

1 - Etats des engagements à incidence financière

a) Convention de fourniture de Gasoil pour les autres îles (EDT – PETROPOL)

Durée : 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2020 (et couvre la période allant jusqu'au 31/12/2020)

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, diminués d'une remise de 1,25 xpf/litre sur les prestations locales.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

b) Accord d'Indemnité de Départ à la Retraite

Accord collectif d'entreprise, durée indéterminée.

Une somme est provisionnée chaque année, en fonction notamment d'une estimation du turnover du personnel, de l'âge prévisionnel de départ à la retraite des agents, et de leur niveau de rémunération prévu.

c) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

d) Baux

Bailleur	Objet du bail
CHUNG TIEN VERONIQUE	AGENCE TUBUAI

e) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

La durée des contrats est cependant limitée à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

f) Contrat d'adhésion au régime de retraite complémentaire

EDT a adhéré en 1970 au régime de retraite complémentaire pour ses cadres et agents de maîtrise, auprès des caisses CRE et IRCAFEX, institutions paritaires désignées par les régimes ARRCO et AGIRC pour la Polynésie française.

g) Conventions d'occupation pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclues entre EDT et Electra.

EDT met en location les espaces accueillant les installations photovoltaïques suivantes de sa filiale ELECTRA :

SITE DE PRODUCTION	Date de mise en service	Durée du contrat
TUBUAI	20/12/2010	18 ans

h) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe :

1. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

➤ Aspects commerciaux

i) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication. Ce sont ainsi près de 44.000 poteaux qui sont mis à disposition, toutes concessions confondues, contre rémunération.

Durée : 1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2020